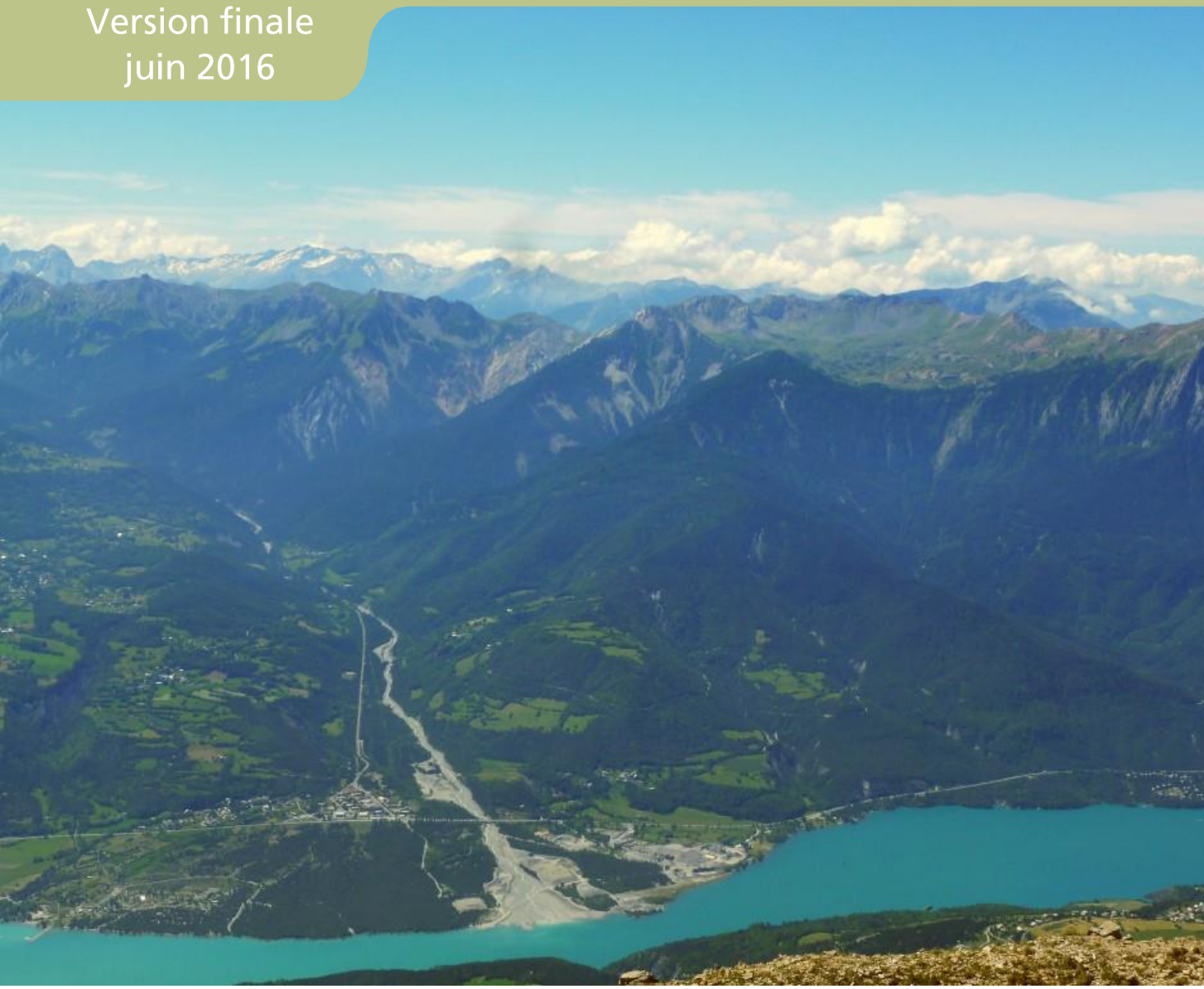


Mandement de Savines

Commune de Crots

Schéma d'Accueil du Public de
Boscodon-Morgon

Version finale
juin 2016



Élaborer un schéma d'accueil c'est construire une stratégie d'accueil du public à l'échelle du territoire, définie à court, moyen et long termes. Le schéma d'accueil du public en forêt est à la fois un document stratégique et un processus dynamique global, avec une évaluation constante des pratiques et des actions réalisées.

Schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon

Office national des forêts – bureau d'études 04/05

Version finale – juin 2016

Étude réalisée par :

Lionel Mazoyer, chef de projet accueil du public (ONF)

Catherine Biache, chef de projet eau et accueil du public (ONF)

Parties communication :

Constance Palaoro, stagiaire de l'Université d'Aix Marseille en Master 2 Métiers de la montagne (ONF)

Parties paysage :

Agathe Mériaux, stagiaire de l'Institut National d'Horticulture et de Paysage d'Angers, en Licence 3 (ONF)

Cartes :

Valentin Durinck, géomaticien (ONF)

Financement de l'étude :

Conseil Régional PACA, ONF, Département 05, Mandement de Savines-le-Lac, Commune de Crots

Source de la photographie de couverture :

Agathe Mériaux

Table des matières

Liste des cartes	6
Table des annexes	6
Préambule	7
Remerciements	10
Financement de l'élaboration du schéma d'accueil.....	11
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE D'ETUDE	12
1. Informations générales	12
1.1 Situation et géographie	12
1.2 Les collectivités territoriales.....	12
1.3 Les zonages réglementaires	13
1.4 La propriété forestière et sa gestion	14
2. La concertation.....	15
2.1 Les interviews	15
2.2 Comités et méthode de travail.....	16
2.3 Synthèse des comités techniques thématiques.....	17
2.3.1 Sentiers et activités de nature.....	17
2.3.2 Accès et circulations routières	18
2.3.3 Identité et promotion du territoire	19
3. Un site très fréquenté	20
3.1 Principaux ressentis et attentes des acteurs du territoire	20
3.2 L'accueil du public	22
3.2.1 La fréquentation	22
3.2.2 Les accès et voies de circulation.....	23
3.2.3 Les aires d'accueil du public	25
3.2.4 Les équipements d'accueil du public.....	26
3.3 Les usages de loisirs.....	27
3.3.1 Pratiques libres.....	27
3.3.2 Pratiques encadrées ou payantes	29
3.4 Les hébergements	30
4. L'analyse paysagère.....	31
4.1 Les portes d'entrée du site	31
4.2 Perception visuelle depuis le Mont Guillaume.....	33
4.3 Le patrimoine végétal.....	33
4.4 Synthèse sur les paysages	36
5. Les activités humaines.....	37

.....	37
5.1 L'activité pastorale	37
5.2 L'activité forestière.....	38
5.3 La Restauration des Terrains en Montagne	40
5.4 La chasse.....	40
6. Des patrimoines architecturaux et culturels de renom	41
6.1 L'Abbaye de Boscodon	41
6.2 La Fontaine de l'Ours.....	43
6.3 Le château de Picomtal	44
6.4 Un territoire reconnu par des labellisations	44
7. Un patrimoine naturel exceptionnel	45
8. Communication et promotion.....	48
8.1 Les brochures et plaquettes touristiques.....	48
8.2 Les sites internet et réseaux sociaux.....	48
8.3 Topoguides et cartes	49
8.4 Itinéraires et application mobile des belvédères du Pays SUD	49
8.5 Projet Muséographique de l'Abbaye de Boscodon	50
8.6 Application « les voyages de Sigol ».....	50
9. Synthèse des diagnostics et enjeux.....	51
PARTIE 2 : ORIENTATIONS ET STRATÉGIES ASSOCIÉES.....	53
1. Le schéma spatial	53
1.1 Les grandes zones d'accueil.....	53
1.2 Vocations des sites d'accueil	54
1.3 Les évolutions possibles du schéma spatial	56
2. La stratégie paysagère.....	56
2.1 Marquer les portes d'entrée	56
2.2 Améliorer les parkings.....	57
2.3 Espaces de détente et aires de pique-nique	57
2.4 Autres attractivités.....	58
2.5 Clarifier la signalétique	59
2.6 Magnifier l'Abbaye de Boscodon	60
2.7 Mettre en valeur le site de la Fontaine de l'Ours.....	60
2.8 Site de Pierre Arnoux.....	62
3. Le scénario d'accueil du public.....	63
3.1 Les publics	63
3.2 Les sentiers	64

3.3	Les services	65
4.	La stratégie de communication et de promotion.....	66
4.1	Définir et magnifier l'identité du territoire	66
4.2	Optimiser les outils existants	66
4.3	Réguler et harmoniser la diffusion des messages.....	67
4.4	Animer l'offre et fidéliser les visiteurs et les acteurs	67
PARTIE 3 : PROJET DE TERRITOIRE ET PLAN D'ACTION		68
1.	Les orientations stratégiques	68
2.	Le plan d'action	71
3.	Les fiches-actions.....	71
	Action A1 : Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir	72
	Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux.....	75
	Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion.....	78
	Action B1 : Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil.....	83
	Action B2 : Organiser une visite d'un autre site d'accueil.....	85
	Action B3 : Repenser la ligne d'équipement	87
	Action B4 : Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil.....	90
	Action C1 : Suivre la fréquentation	93
	Action C2 : Repenser le réseau de sentiers	95
	Action C3 : Rénover le sentier du Ministre.....	97
	Action C4 : Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger	98
	Action C5 : Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes	99
	Action C6 : Réaménager le sommet du Morgon	101
	Action C7 : Réviser le plan de circulation	102
	Action C8 : Aménager des sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR).....	104
	Action C9 : Installer des toilettes.....	105
	Action C10 : Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon	108
4.	La programmation prévisionnelle	110
5.	Le budget.....	111
6.	Actions potentielles au-delà de la période couverte par le schéma d'accueil.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....		115
CARTES.....		116
ANNEXES.....		116

Liste des cartes

- Carte 1 : Situation générale
- Carte 2 : Limites administratives
- Carte 3 : Zonages écologiques
- Carte 4 : Propriété forestière
- Carte 5 : Fréquentation
- Carte 6 : Accès et aires d'accueil
- Carte 7 : Equipements d'accueil
- Carte 8 : Activités de loisirs
- Carte 9 : Schéma spatial

Table des annexes

- Annexe 1 : Synthèse des aménagements forestiers**
- Annexe 2 : La perception des personnes rencontrées**
- Annexe 3 : Compte-rendu du comité de pilotage du 5 mai 2014**
- Annexe 4 : Compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2015**
- Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2014**
- Annexe 6 : Compte-rendu du comité technique du 20 octobre 2015**
- Annexe 7 : Compte-rendu du comité technique A « sentiers et activités de nature » du 25 juin 2014**
- Annexe 8 : Compte-rendu du comité technique B « accès et circulations routières » du 12 décembre 2014**
- Annexe 9 : Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015**
- Annexe 10 : extraits du rapport final d'étude et propositions de mise en œuvre de l'Observatoire de la Fréquentation des Forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur (janvier 2008)**
- Annexe 11 : Enquête de clientèle et de satisfaction sur la Forêt Domaniale de Boscodon – 2013**
- Annexe 12 : Inventaire des outils de communication**
- Annexe 13 : Inventaire des topo-guides et cartes**
- Annexe 14 : Proposition de réaménagement du site de la Fontaine de l'ours**
- Annexe 15 : Compte-rendu du comité de pilotage du 2 juin 2016**
- Annexe 16 : Courrier du STAP 05**

Préambule

Forêt emblématique, la forêt domaniale de Boscodon, écrin forestier de l'abbaye homonyme, est constituée de l'ancienne forêt monastique et des terrains acquis par l'Etat dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) à la fin du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui elle participe aussi bien à la protection contre les risques naturels, qu'à la production de bois d'œuvre résineux, à la biodiversité et à l'accueil du public. Parmi les sites les plus attractifs et fréquentés des Hautes-Alpes et de la région PACA, la forêt de Boscodon fait partie des 19 forêts domaniales retenues au niveau national pour une labellisation « Forêt d'Exception® ».

La forêt de Morgon, propriété du mandement de Savines, la forêt indivise de la Magnane et les forêts communales de Crots et de Savines complètent la forêt domaniale de Boscodon pour former un massif de près de 6500 ha, fortement concerné par l'accueil du public, en particulier du fait de la proximité avec le lac de Serre-Ponçon.

La multifonctionnalité des espaces naturels et anthropiques du massif de Boscodon-Morgon constitue un atout majeur, à l'origine de nombreux projets d'aménagement mais également de certains conflits d'usage.

Pourquoi une démarche de schéma d'accueil dans le massif de Boscodon-Morgon ?

La proposition de mise en place d'un tel projet répond à un triple constat :

➤ **Plusieurs entités portées par différents propriétaires engagés pour valoriser un territoire reconnu au niveau national :**

· **L'abbaye de Boscodon**, cœur du massif, mise en valeur grâce à l'Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon avec le soutien du Département des Hautes-Alpes et qui s'inscrit dans la démarche de label "Pays d'Art et d'Histoire" du pays SUD (Serre-Ponçon Ubaye Durance).

· **La forêt de Morgon du mandement forestier** des communes de Savines-le-Lac, Réallon, Prunières, Puy St Eusèbe et St Apollinaire. Cette forêt composée entre autre d'une jolie sapinière, domine le lac de Serre-Ponçon et outre sa fonction de production a un rôle fort dans l'accueil du public et la pédagogie de l'environnement.

· **La forêt indivise de la Magnane** (mandement et commune de Crots).

· **Les forêts communales de Crots et Savines-le-Lac** sont impliquées avec les forêts de Morgon et de Boscodon dans l'accueil global du public sur le massif.

· **La forêt domaniale du Pouzenc.**

· **La forêt domaniale de Boscodon**, engagée dans une démarche de labellisation « Forêt d'exception® », dont l'ambition est de faire connaître et valoriser le patrimoine forestier, intégrer la forêt au territoire, rénover la politique d'accueil du public en forêt et contribuer à l'image d'excellence et à la vitrine des savoir-faire pour le développement durable.

Il convient de fédérer ces différents propriétaires et acteurs dans un projet commun de territoire, territoire qui pourra alors présenter une unité d'identité et d'accueil complémentaire du lac de Serre-Ponçon, d'envergure régionale et nationale.

➤ **Une fréquentation du massif dont la gestion implique des actions à court et moyen terme :**

- La notoriété du site entraîne une fréquentation de l'espace qui peut être source de difficultés, notamment du fait de l'ouverture de l'ensemble des routes du massif aux voitures.
- La diffusion des publics et des activités sur l'ensemble du massif peut être la cause d'une dénaturation de l'esprit des lieux.
- Un massif dont la topographie difficile et les usages historiques ne l'ont pas rendu accessible à tous (exemple : Personnes à Mobilité Réduite).
- Quels publics ? Quelles attentes ? Que peut-on leur proposer ? Une réflexion globale permettra de mieux cerner les forces et faiblesses du massif pour proposer une offre d'accueil cohérente répondant au mieux aux attentes de chacun.

➤ **Un massif emblématique avec des composantes uniques à mettre en valeur :**

- Une attractivité de l'abbaye de Boscodon et du Grand Morgon qui n'est pas forcément suffisamment valorisée sur l'ensemble du massif.
- Des particularités typiques du site telles que le torrent du Bragousse, la diversité botanique liée à l'étagement altitudinal, la sapinière, la qualité de l'air et les points de vue qui mériteraient une mise en valeur et une promotion encore plus importantes.

→ Le schéma d'accueil du public en forêt constitue une démarche concertée d'aménagement d'un espace forestier pour accueillir les publics, menée à l'échelle d'un territoire. Basé sur un diagnostic de l'espace forestier et des composantes locales, il formule une stratégie d'accueil à l'échelle du massif forestier considéré et de ses sites, à court, moyen et long termes. Les fiches-actions prévues par le présent schéma d'accueil prévoient des réalisations sur 5 ans, soit **de 2016 à 2020**, mais la stratégie développée va bien au-delà et nécessitera un renouvellement de son plan d'action pour continuer à être mise en œuvre après 2020.

Afin d'aboutir à la réalisation des actions concrètes qu'il propose, il est par ailleurs nécessaire de l'inscrire dans un processus dynamique global, avec une évaluation constante des pratiques et des actions réalisées, qui sera facilitée par l'appui d'un animateur.

Articulation avec la démarche de labellisation « Forêt d'Exception ® »

Le présent schéma d'accueil du public découle de la démarche de labellisation « Forêt d'Exception ® » de la forêt domaniale de Boscodon initiée en 2007. Le protocole d'accord, Boscodon Forêt d'Exception®, signé le 16 décembre 2009 par l'ensemble des partenaires définit 5 orientations, dont la 3^{ème}, « accueillir tous les publics pour une forêt à partager », a amené à proposer la mise en œuvre d'un schéma d'accueil du public sur le territoire. Cette action, retenue par l'ensemble des partenaires, porte sur une échelle qui est apparue comme cohérente pour appréhender les logiques d'accueil du public et touristiques. Il s'agit de l'ensemble des territoires des 2 communes de Crots et Savines-le-Lac, situés au-dessus de la RN 94, qui couvrent un vaste bassin versant naturellement limité par les crêtes des montagnes.



L'objectif de la démarche « Forêt d'Exception[®] » est de valoriser au moyen d'une gestion exemplaire le patrimoine forestier de Boscodon et de valoriser son territoire au moyen de projets partagés par les acteurs locaux dans une démarche concertée.

Nourrie par le schéma d'accueil, la marche vers la labellisation « Forêt d'Exception[®] » de la Forêt domaniale de Boscodon, pilotée par l'ONF, pourra pleinement intégrer la dimension de l'accueil du public.

Remerciements

Nous tenons à remercier les membres du Comité de pilotage et leurs représentants pour leur investissement dans la démarche d'élaboration du schéma d'accueil du public :

Conseil Régional PACA (CR PACA)
Département des Hautes Alpes
Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (Pays SUD)
Communauté de communes de l'Embrunais (CCE)
Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon (CCSSP)
Commune de Crots
Commune de Savines-le-Lac
Mandement de Savines
Site Natura 2000
CAUE 05
SMADESEP
Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon (AAAB)
Parc National des Écrins (PNE)
Office National des Forêts (ONF)
DDT 05
STAP 05

Nous remercions également particulièrement l'Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, ainsi que M. CEZANNE (ancien secrétaire de mairie de CROTS) pour l'ensemble des documents prêtés et la qualité de leurs archives.

La contribution de l'unité territoriale Embrunais-Savinois de l'ONF a été essentielle au recueil de nombreuses informations et conseils techniques. Un grand merci à son responsable et aux agents forestiers de situation. Merci également aux relecteurs au sein du bureau d'études.

Toutes les personnes ayant été interviewées ou ayant participé aux réunions des comités techniques sont également remerciées pour leurs contributions, leur intérêt pour cette étude et pour la vie du territoire, ainsi que pour le temps consacré à ce projet aussi humain que technique.

Enfin, nous félicitons et remercions Constance Palaoro et Agathe Mériaux, stagiaires à l'ONF, pour leur travail de recherche et d'analyse et leur motivation qui ont permis d'ajouter des éléments complémentaires à ce projet.

Financement de l'élaboration du schéma d'accueil

L'élaboration du schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon a été financée de la manière suivante :

Plan de financement initial, portant sur un budget prévisionnel de : 35 750 € HT

Subvention sollicitée du Conseil Régional PACA	40 %	14 300 €
Participation ONF	30 %	10 725 €
Subvention sollicitée du Conseil Général 05	20 %	7 150 €
Participation du Mandement de Savines-le-Lac	5 %	1 788 €
Participation de la commune de Crots	5 %	1 788 €

Financement complémentaire ONF 2015 : 13 800 € (concertation approfondie, volet paysager et communication développés avec des stagiaires...).

Financement complémentaire ONF 2016 : 3 700 €

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE D'ETUDE

Cette première partie a pour objectif de faire un état des lieux du territoire et de définir collectivement ses enjeux.

1. Informations générales

1.1 Situation et géographie

Situé dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, plus précisément dans le département des Hautes-Alpes, le territoire de « Boscodon-Morgon » se situe à la limite méridionale du département, entre le lac de Serre-Ponçon au Nord et les gorges de l'Ubaye au sud (Alpes de Haute Provence) et fait partie du massif de l'Embrunais-Savinois. Il couvre 6 456 hectares, répartis entre les communes de Savines-le-Lac et Crots, dont seules les parties en dessous de la RN 94, proches du lac de Serre-Ponçon, n'ont pas été intégrées dans le périmètre en raison de la gestion par le SMADESEP (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) selon le schéma d'aménagement des rives du lac réalisé en 2005 et le plan d'aménagement durable du lac de 2012.

Ce territoire s'étend sur un vaste versant orienté est-ouest qui regarde vers le Nord, en direction du lac. Plusieurs bassins versants sont concernés, dont celui du torrent de Boscodon dont le cône de déjection arrive dans le lac. Les altitudes s'étagent depuis 800 m aux abords de la nationale jusqu'au sommet du Pouzenc à 2 898 m.

Si la partie haute du territoire, située sur des crêtes d'altitude, est le domaine des randonneurs aguerris, la partie basse est au contact du lac de Serre-Ponçon, territoire le plus touristique du département en période estivale grâce aux activités de plage et de nautisme ainsi qu'au cadre particulier d'un grand lac en zone de montagne. Ce contexte génère une forte fréquentation du territoire, essentiellement en été, avec comme attractivité principale l'Abbaye de Boscodon, site touristique majeur du département des Hautes-Alpes.

Cette fréquentation est favorisée par la RN 94, axe principal de traversée du département d'ouest en est, qui longe la Durance et relie les principales villes que sont Tallard (40'), Gap (30'), Embrun (10'), Guillestre (20') et Briançon (60'). L'autoroute A 51 trouve son terminus à Tallard et le train dessert la gare d'Embrun.

Carte 1 : Situation générale

1.2 Les collectivités territoriales

Les gestionnaires du territoire sont les communes de **Crots** et **Savines-le-Lac**, avec l'appui des **communautés de communes de l'Embrunais** et du **Savinois-Serre-Ponçon**. Les communautés de

communes prennent en charge les compétences liées au tourisme et aux activités de nature et constituent des interlocuteurs pouvant faciliter la cohérence des équipements et des actions.

La structure du **Pays SUD (Serre-Ponçon Ubaye Durance)** est la seule et « nouvelle » entité locale qui couvre l'ensemble du territoire du schéma d'accueil du public depuis sa création en 2003. Elle pourrait apporter le lien qui a pu faire défaut par le passé pour engager de manière globale et collective les actions sur les enjeux importants.

Le **SMADESEP**, gestionnaire du lac de Serre-Ponçon et rives associées, intervient aussi sur le territoire concerné par le schéma d'accueil du public de Boscodon-Morgon.

Carte 2 : Limites administratives

1.3 Les zonages réglementaires

Patrimoine culturel

Dans ou à proximité du périmètre du schéma d'accueil :

Commune	Monument Historique	Site Classé / Inscrit	Site archéologique	Libellé	Date des arrêtés
Crots		X		Fontaine de l'Ours (SC)	21/03/1939
Crots - Savines		X		Retenue de Serre-Ponçon (SI)	24/12/1969
Crots	X			Abbaye de Boscodon (MHC)	08/06/1989 et 09/03/1999
Crots	X			Château de Picomtal (MHI)	01/02/1989
Crots	X			Eglise Saint Laurent(MHI)	04/09/1978
Crots			X	Hameau en ruines Les Terrassettes	
Crots			X	Hameau en ruines de Villard-Robert	
Crots			X	Mine du Bois Le Bois -Brunissard	
Crots			X	Chapelle Saint-Benoît, puis Notre-Dame hameau du Bois	
Crots			X	Chapelle de Montmirail - Montmirail	
Crots			X	Chapelle de Beauvillard - Beauvillard	
Crots			X	Chapelle de Saint-Pierre du Morgon cirque du Morgon	
Crots			X	Col de la Baisse	
Crots			X	Hameau en ruines Combe Mayranne	
Crots			X	Chapelle de la Montagne Les Fabres	

Source : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes, mise à jour du 1^{er} janvier 2001.

Patrimoine naturel

Carte 3 : Zonages écologiques

Le territoire du schéma d'accueil est intégralement compris dans la zone d'adhésion du **Parc National des Ecrins**. Il est également concerné par le **site Natura 2000** FR9301523 (zone spéciale de conservation) « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et par la **ZNIEFF** de type 1 « Forêt Domaniale de Boscodon et Bois de Morgon » (code : 0511Z00). Ces zonages attestent de la présence d'une biodiversité exceptionnelle et correspondent à autant d'outils pouvant être mobilisés pour la préserver.

Le Mandement de Savines porte l'animation du site Natura 2000, qui est menée par l'ONF (structure animatrice). La gestion du site Natura 2000 par un animateur, suivant un Document d'objectifs né d'une concertation et validé (en mars 2007), et dans le cadre d'un comité de pilotage constituée ainsi une chance pour l'intégration de la conservation de la biodiversité dans la dynamique multifonctionnelle de ce territoire.

Le territoire est en partie soumis à la loi Montagne et à la loi Littoral, cadres législatifs devant garantir une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne et un aménagement raisonné des côtes.

Aucune ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) ne concerne directement le site mais la ZICO « Parc des Ecrins » est située à proximité (sur le lac de Serre-Ponçon).

Le Département a par ailleurs retenu dans son schéma directeur un **projet d'espace naturel sensible** (ENS) « Bragousse / Forêt de Boscodon » qui couvrirait une partie du territoire du schéma d'accueil (site non prioritaire du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles des Hautes-Alpes).

1.4 La propriété forestière et sa gestion

Carte 4 : Propriété forestière

Les espaces forestiers couvrent 4 552 ha sur les 6 456 ha du territoire du schéma d'accueil soit 70 % du territoire. Les forêts publiques représentent 3598 ha à l'échelle de la zone d'étude soit 56 % du territoire, tandis que les forêts privées concernent 954 ha soit 14 %. La forêt se répartit ainsi entre 20 % de forêt privée et 80 % de forêt publique.

Le gestionnaire des forêts publiques relevant du Régime forestier est l'Office national des forêts. L'ONF gère ainsi les forêts domaniales de **Boscodon** (877 ha) et du **Pouzenc** (1051 ha), propriétés du Ministère de l'Agriculture. L'ONF est également chargé de gérer les **forêts communales de Crots** (1070 ha) et de **Savines-le-Lac** (129 ha), la **forêt de Morgon** (744 ha) appartenant au mandement de Savines et la **forêt indivise de la Magnane** (429 ha) appartenant au mandement de Savines et à la commune de Crots. Les collectivités sont responsables des décisions stratégiques portant sur les forêts dont elles sont propriétaires.

Les données concernant les différentes fonctions de ces forêts (de production, cynégétique, écologique, sociale, de protection contre les risques) figurent en **Annexe 1 : Synthèse des aménagements forestiers**.

2. La concertation

2.1 Les interviews

La présente étude a débuté par la rencontre de plusieurs acteurs dans le but de recueillir leur vision de ce territoire et ce qui selon eux représente ses atouts et ses faiblesses. Ils ont aussi fait part de leurs inquiétudes quant à son avenir ou expliqué ce qui, selon eux, pouvait représenter de réelles opportunités.

Les rencontres des acteurs initialement ciblés, nous a amenés à prendre connaissance d'autres personnes ressources, que nous avons également rencontrées ainsi que d'études, travaux et ouvrages réalisés sur ce territoire ou le concernant qui ont été scannés et sont disponibles auprès du bureau d'études de l'Office national des forêts (voir la bibliographie en fin de rapport).

Les comptes rendus des interviews des 20 structures rencontrées (liste ci-dessous) sont conservés par le bureau d'études. Un regroupement par thématiques sous la forme de mots clés de ces interviews se trouve en **Annexe 2 : La perception des personnes rencontrées** et une synthèse des grandes idées dans le paragraphe des attentes.

Liste des structures ou personnes rencontrées :

Parc National des Ecrins

Comité de développement du Pays SUD

CAUE 05

RTM

AAAB

M. Nicolas ALBRAND auberge de Boscodon et éleveur bovin

M. Roger CEZANNE ancien secrétaire de mairie de Crots

M. Jean-Marie BLANC ancien agent ONF du secteur

Communauté de communes de l'Embrunais (CCE)

Communauté de communes du Savinois-Serre-Ponçon (CCSSP)

SMADESP

Mandement des Forêts de Morgon et La Magnane

Office National des Forêts (ONF)

STAP 05 (Service territorial de l'architecture et du patrimoine)

CDT 05 (Comité départemental du tourisme)

Mairie de Crots

Mairie de Savines-le-Lac

Comité de promotion du lac de Serre-Ponçon

Département des Hautes-Alpes

Gestionnaire du gîte de la Draye (M. Blanc qui l'a tenu jusqu'en 2015)

2.2 Comités et méthode de travail

Comité de pilotage

Les principales orientations et décisions liées à la présente étude ont été prises par un comité de pilotage constitué des décideurs identifiés du territoire, de manière collégiale.

Les membres de ce comité de pilotage sont les suivants :

Conseil Régional PACA (CR PACA)
Département des Hautes Alpes
Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (Pays SUD)
Communauté de communes de l'Embrunais (CCE)
Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon (CCSSP)
Commune de Crots
Commune de Savines-le-Lac
Mandement de Savines
Site Natura 2000
CAUE 05
SMADESEP
Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon (AAAB)
Parc National des Écrins (PNE)
Office National des Forêts (ONF)
DDT 05
STAP 05

Le président de ce COPIL est M. Jean-Claude DOU.

Afin d'assurer la cohérence avec la démarche Forêt d'exception®, le comité de pilotage du schéma d'accueil est constitué des mêmes membres que celui de Forêt d'exception®, auxquels viennent s'ajouter le Mandement et la commune de Savines-le-Lac.

Les comptes rendus des comités de pilotage tenus à ce jour figurent en :

- **Annexe 3 : Compte-rendu du comité de pilotage du 5 mai 2014**

- **Annexe 4 : Compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2015**

- Annexe 15 : Compte-rendu du comité de pilotage du 2 juin 2016

Comités techniques

Deux comités techniques généraux se sont tenus en début et fin de processus, dont les comptes rendus figurent en :

- **Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2014,**
- **Annexe 6 : Compte-rendu du comité technique du 20 octobre 2015.**

De plus, trois comités techniques ciblés sur des thématiques se sont réunis au cours de l'étude. Une synthèse des résultats de ces comités figure ci-après et les comptes rendus de ces comités sont consultables en :

- **Annexe 7 : Compte-rendu du comité technique A « sentiers et activités de nature » du 25 juin 2014,**
- **Annexe 8 : Compte-rendu du comité technique B « accès et circulations routières » du 12 décembre 2014,**
- **Annexe 9 : Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015.**

2.3 Synthèse des comités techniques thématiques

Cette partie du rapport vise à faire état des principaux constats, enjeux et pistes d'amélioration qui ont émergé lors de ces réunions.

2.3.1 Sentiers et activités de nature

Comité technique A du 25 juin 2014

Objectifs :

- proposer des découvertes tous publics,
- améliorer la qualité des sentiers et mieux guider,
- éviter les conflits entre usagers et les menaces sur l'environnement (APN = activités de pleine nature).

Synthèse des échanges :

- le contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger est une priorité à gérer rapidement ;
- permettre l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées, qui se déplacent généralement en famille et prévoir des activités aussi pour les valides qui les accompagnent ;

- « conflits d'usages » au niveau de portions de sentiers qui utilisent des parties de route forestière ;
- placer des compteurs sur d'autres secteurs du territoire du schéma d'accueil (notamment en forêt du mandement) pour évaluer la fréquentation globale ;
- l'idée est émise d'établir une charte d'usage du territoire et un label associé qui valoriserait les usagers respectueux parmi les associations et professionnels qui utilisent le site ;
- nécessité d'établir une convention pour toute activité, notamment marchande, qui se déroule en forêt qui reste une propriété privée ;
- question du mode de financement d'équipements en investissement et en entretien (routes forestières, aires d'accueil ...) qui sont pour partie des équipements « touristiques ».

2.3.2 Accès et circulations routières

Comité technique B du 12 décembre 2014

Objectifs :

- améliorer la qualité et la pérennité des circulations motorisées touristiques utiles,
- améliorer la qualité d'accueil et d'information des visiteurs sur l'ensemble du territoire,
- réduire la circulation aux abords de l'Abbaye de Boscodon,
- marquer les entrées du territoire d'accueil de Boscodon-Morgon.

Synthèse des échanges suite aux propositions du bureau d'études :

- projet de porte d'entrée au niveau de la croisée de la route et de la digue au début du vallon de Boscodon répondant aux prescriptions du comité de pilotage entériné, mais avis réservé sur la mise en œuvre d'un concours pour ce faire,
- dysfonctionnement visuel et routier de l'entrée de la Z.A. des Moulins malgré les améliorations apportées par la CCE,
- jugement favorable sur la faisabilité technique d'un accès en double sens pour desservir une aire de stationnement et d'information à créer au niveau du pont du Colombier (afin d'éloigner le stationnement de l'Abbaye),
- avis favorable quant à la faisabilité d'une voie de circulation des véhicules le long du torrent du Colombier en empruntant un chemin agricole existant,
- avis favorable, technique et fonctionnel, relatif à un évitement de la Cavée en passant par les prés (accord du propriétaire nécessaire) et de l'allée de Polixène en passant au-dessus des stationnements de l'aire actuelle de dépose minute,
- un traitement commun des garde-corps des ponts sur le territoire du schéma permettrait d'apporter une unité visuelle (rénovation des ponts du Marquisat et du Colombier).

2.3.3 Identité et promotion du territoire

Comité technique C du 22 avril 2015

Objectifs :

- valoriser les spécificités du territoire et renforcer l'identité « Boscodon-Morgon » et l'esprit des lieux,
- afficher et organiser un territoire d'accueil unique et lisible sur les outils de promotion,
- proposer des découvertes attractives des espaces naturels.

Synthèse des échanges : **Caractère et interprétation du territoire**

- les éléments à forte valeur identitaire retenus sont : la forêt et sa sapinière, les différents liens avec le passé (l'histoire), les torrents, l'Abbaye et son patrimoine,
- la valeur ajoutée du territoire du schéma d'accueil du public réside dans la tranquillité, le calme de ce lieu préservé, où l'atmosphère particulière crée une rupture avec les destinations alentours,
- pertinence de l'implantation d'un « point info », pour décharger les acteurs locaux (Abbaye, Auberge de Boscodon, gîte de la Draye, Ferme de Thétys),
- utilité reconnue de la création d'une charte « de bonne conduite » destinée à tous les acteurs du territoire, permettant de les mettre en réseau et de les impliquer mais aussi d'avoir un regard sur les activités et futurs projets.

Synthèse des échanges : **Communication et promotion du territoire**

- opportunité de tirer profit de la notoriété de l'Abbaye de Boscodon pour accentuer et asseoir la communication du site de Boscodon-Morgon,
- élaboration d'un site internet dédié au territoire du schéma d'accueil du public perçue comme inutile, mais utiliser les sites internet existants pour apporter des informations sur ce territoire,
- possibilité de tirer profit du succès des offres multimédia « connectées » pour diversifier les services proposés aux visiteurs,
- création d'un nouveau logo jugée superflue : reprise d'un logo existant proposée comme alternative, afin de le décliner et de faciliter la lisibilité de l'offre,
- pertinence de l'instauration d'une charte graphique commune aux acteurs agissant dans l'ensemble du bassin en vue de l'homogénéisation de l'information.

3. Un site très fréquenté

3.1 Principaux ressentis et attentes des acteurs du territoire

Les informations ci-après proviennent notamment des interviews réalisées avec les acteurs au cours de la présente étude et des résultats de l'Observatoire de la Fréquentation des Forêts (OFF PACA) réalisé par le conseil Régional et l'ONF, sur plusieurs forêts domaniales accueillant du public, dont la forêt domaniale de Boscodon. Les extraits du rapport final de l'OFF PACA concernant la forêt domaniale de Boscodon se trouvent en **Annexe 10**.

L'enquête de clientèle et de satisfaction de 2013 présentée en **Annexe 11** fait également état des avis des visiteurs concernant l'état de la route (plutôt considéré comme bon), les stationnements (qui donnent généralement satisfaction), la signalétique (jugée intéressante par la moitié des visiteurs), les aires d'accueil et les sentiers.



Photo 1 : Tables-bancs et places à feu (source : A. Mériaux)

Un potentiel d'accueil qui n'est pas valorisé à sa juste valeur

Ce territoire présente un fort potentiel d'accueil du public lié à la diversité des ambiances, à la richesse des milieux et des patrimoines naturels et humains mais qui n'est pas valorisé à sa juste valeur. Il ressort également qu'il serait judicieux de mieux présenter ce patrimoine et de l'expliquer aux visiteurs.

Les personnes rencontrées sont unanimes sur la multitude d'éléments à valoriser dont certains, comme le torrent de Bragousse et le torrent de Boscodon, ont fait l'objet de l'ambitieux projet de « Maison des torrents » (projet pédagogique et scientifique) qui n'a pas abouti. Ainsi les projets d'ampleur, nécessitant un consensus et un portage collectif et public, n'émergent pas.

L'Abbaye, une structure porteuse

L'Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon apparaît comme une structure porteuse d'une certaine ambition collective pour valoriser à un niveau conséquent une partie du patrimoine de ce territoire. Avec opiniâtreté, cette association a su proposer et attirer les financements pour développer ses projets, au moins au niveau de son domaine de maîtrise foncière. Elle est ainsi devenue la source d'attractivité principale et reconnue du territoire, et l'une des plus importantes du département.

Des points noirs paysagers et des faiblesses dans l'accueil du public

Le principal point noir paysager que constitue la centrale à béton de la Z.A. des Moulins est souligné par de nombreuses personnes. Sans remettre en cause les raisons d'être économique et sociale de cet

équipement, tout le monde s'accorde à dire qu'il constitue une première image donnée du territoire, au niveau de son entrée principale, qui n'est pas en cohérence avec l'esprit des lieux et ce que l'on souhaiterait montrer en vitrine de ce territoire.



Photo 2 : Accès par la Z.A. des Moulins à partir de la nationale (source : A. Mériaux)

La faiblesse dans la qualité de l'accueil commence à ce niveau-là et se prolonge, notamment par un **déficit de guidage**, jusqu'au niveau de la **signalétique** sur les sentiers qui est **jugée défailante**. Si les équipements d'accueil du public en forêt nécessiteraient une rénovation, il faut également penser au-delà, en termes de nature d'équipements d'accueil du public, pour **mettre en valeur les potentialités du territoire** au niveau qu'elles méritent.

Des pistes d'amélioration et de réflexion

La diversification des activités de découverte et des animations tout en respectant et en valorisant l'esprit des lieux est apparu comme une solution à certains problèmes.

Des orientations et évolutions données aux territoires dépend une activité économique touristique en équilibre fragile. Il apparaît nécessaire de **mieux accueillir**, proposer des découvertes du territoire selon de nouvelles approches, en élargissant la période d'attractivité (aux quatre saisons) et les types de public. Il faut aussi se distinguer vis-à-vis des autres offres et mettre en valeur les atouts originels de Boscodon qui constituent l'esprit des lieux. Si **l'esprit des lieux** de Boscodon peut être sa force pour l'avenir et la source de sa pérennité, **il est nécessaire de retrouver, rétablir cet esprit des lieux aux abords de l'Abbaye comme l'ont aussi identifié et approfondi les études antérieures, et de l'insuffler au reste du territoire comme lien d'unité.**

Quel projet touristique ? Quels liens avec d'autres sites ?

Une partie des personnes rencontrées regrette le manque de cohésion des acteurs et une certaine perte d'ambition des collectivités locales. Il conviendrait d'adopter une approche d'ingénierie touristique pour l'aménagement de l'environnement proche de l'Abbaye de Boscodon ainsi que pour l'axe d'approche que constitue le vallon de Boscodon. A partir de cet axe fort, autour duquel se concentrent de nombreuses polarités telles que le torrent de Boscodon, la découverte de l'unité

d'ensemble du territoire se trouverait renforcée et valorisée. Cet aménagement de mise en valeur d'un territoire lui permettrait alors d'intégrer d'autres réseaux et de trouver une place de choix dans plusieurs itinérances qui le concernent (sites chalaisiens, chemin de Compostelle, chemin de la transhumance, grand tour du lac de Serre-Ponçon, projet de circuit des sites culturels du département...).

Lever les blocages

Au cours des rencontres avec les différents acteurs nous avons pu prendre conscience qu'à l'échelle du territoire d'étude, une zone cristallisait particulièrement l'attention : **le vallon de Boscodon** jusqu'à l'Abbaye, y compris son environnement proche, et ce depuis plus de 30 ans. Si la démarche Grand Site menée par le département au cours des années 2000 a pu favoriser la progression de la restauration de l'Abbaye, les solutions proposées les plus importantes n'ont pu aboutir, ce qui semble avoir figé cet axe principal d'accueil du territoire. L'étape nécessaire au juste développement du site n'a pas pu être franchie, en raison de blocages ou du fait du manque d'acceptation et de participation des propriétaires. De ce fait nous avons découvert que des **blocages et points noirs** rédhibitoires au bon fonctionnement du site et du territoire n'avaient pas été résorbés au cours de ces 30 dernières années. Le risque est de continuer à asseoir un projet d'accueil du public sur des fondations instables, non viables à long terme, comme cela a pu se faire par le passé avec l'intention louable de tenter de gérer les urgences. Les problématiques à enjeux doivent ainsi être gérées et résolues collectivement afin de disposer des moyens nécessaires.

3.2 L'accueil du public

3.2.1 La fréquentation

Zonage de la fréquentation

Carte 5 : Fréquentation

La carte de la fréquentation a été élaborée « à dire d'expert », à partir de la perception qu'ont les forestiers de l'ONF des zones fréquentées à l'échelle du schéma d'accueil. Elle ne prend pas en compte la fréquentation liée aux habitants sur les espaces construits diffus mais seulement la fréquentation des visiteurs et vacanciers.

Parmi les espaces de forte fréquentation, **la zone principale de fréquentation est l'Abbaye de Boscodon** qui se trouve être aussi un des principaux sites touristiques du département. Le cirque de Morgon et la fontaine de l'Ours constituent les zones de fréquentation moyenne (voir Carte 5 : Fréquentation) tandis que la Forêt du Mandement de Savines-le-Lac (aires de Pierre Arnoux et du Barnafret) et la Forêt du Bout du Mélèze (aires de la Draye et de Clot Besson) sont légèrement moins fréquentées ainsi que l'aire de la Grande Cabane et le lac du Lauzerot. Il s'agit de fréquentations du public liées à des sites naturels et culturels.

Il existe d'autres zones de concentration du public liées aux villages touristiques que sont Savines-le-Lac et Crots et les zones de campings et d'hébergements respectivement associées que sont le Pré d'Emeraude, Les Eygoires, les Chaumettes et St-Ferréol ainsi que les Eaux Douces, la Garenne ou Le Poet. Ces sites s'égrènent le long de la route nationale RN94 qui constitue la limite nord du territoire du schéma d'accueil et n'en font pas partie. Si leur présence est prise en compte car elle influence la fréquentation du territoire, leur état et leur évolution possible ne sont pas étudiés dans le cadre du schéma d'accueil mais sont du ressort du SMADESEP.

Profil des visiteurs

L'**Annexe 11** présente les caractéristiques des visiteurs sur ce secteur.

Suivi de la fréquentation

L'Observatoire la Fréquentation en Forêt (OFF PACA) existe depuis 2005 (phase de test de 2005 à 2007). Suite à une étude menée avec l'IUP de Gap, 8 sites de comptage (dont la forêt de Boscodon) avaient à l'époque été équipés avec des écompteurs piétons et routiers en Région PACA. Aujourd'hui, le parc de compteurs a vieilli et les objectifs de l'OFF ont été recentrés avec le Conseil régional PACA dans un contexte de budget contraint.

Les extraits du rapport final de l'OFF PACA concernant la forêt domaniale de Boscodon se trouvent en **Annexe 10**.

3.2.2 Les accès et voies de circulation

Le territoire est parcouru par un vaste réseau de circulations motorisées dont la vocation première est l'exploitation forestière et qui permettent également aux visiteurs d'accéder à de nombreux sites de stationnement, départs de randonnées ou espaces de détente.

Carte 6 : Accès et aires d'accueil

Depuis la RN 94, plusieurs routes départementales puis forestières permettent d'accéder aux différents secteurs.

- La RD 468 dessert le **vallon du Barnafret**. Relayée par les routes forestières de la Blache et de la Fontaine des Miracles, l'accès au **secteur de Pierre-Arnoux** et à l'ensemble des forêts de Morgon et de La Magnane est ensuite possible.
- La RD 568 remonte le **vallon du Boscodon** jusqu'à l'Abbaye. La route forestière revêtue permet ensuite d'accéder au site de la fontaine de l'Ours tandis que celle non revêtue de la Malzeratte permet d'accéder au stationnement du Grand Clot, départ des randonnées au cirque et au pic de Morgon.

- La RD 90 irrigue les différents hameaux du territoire de Crots jusqu'aux Gendres et au **site de la Draye et de la forêt du bout du Mélèze**. Des routes forestières permettent ensuite d'accéder à la Grande Cabane et à Clot Besson.

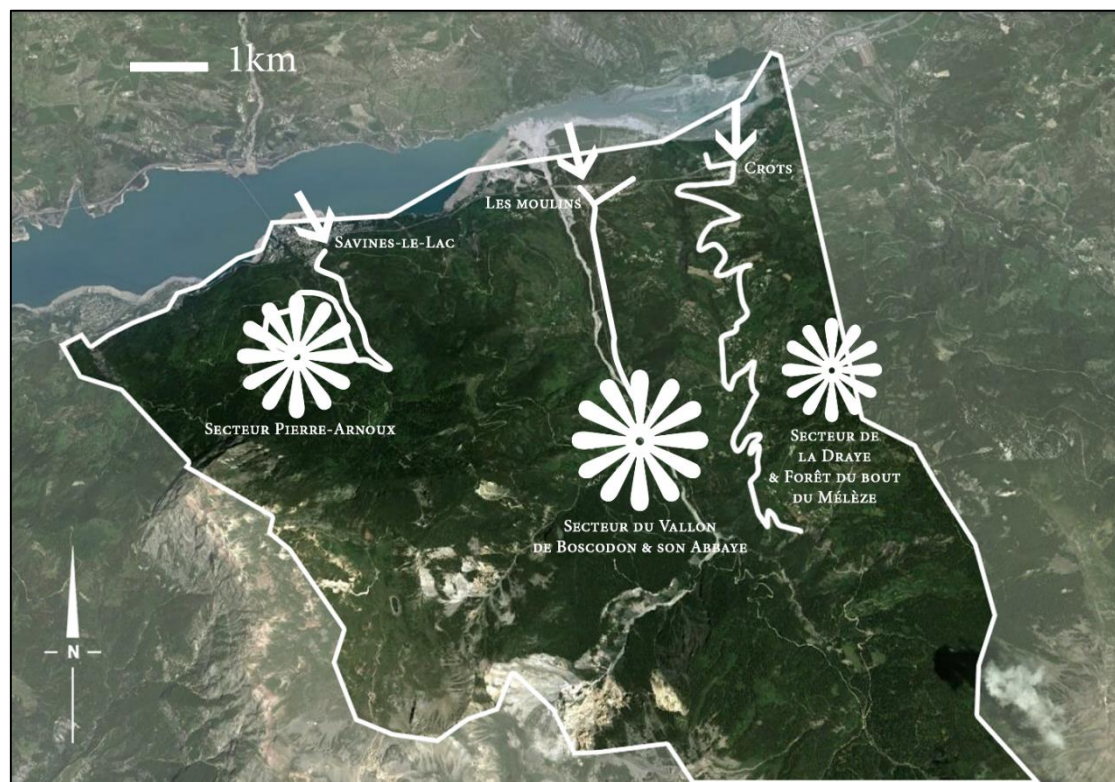


Illustration : Secteurs et principaux accès, Agathe Mériaux

Des routes forestières relient transversalement ces 3 vallées du territoire du schéma d'accueil entre elles et aux vallées adjacentes des Orres et de Pontis :

- la route forestière de La Fontaine des Miracles relie Pierre Arnoux au village de Pontis ;
- la route forestière de Serre Verger relie le Barnafret (Savines-le-Lac) au pont du Bois (Crots), soit la RD 468 à la RD 568 ;
- la route forestière des Plates puis la route forestière de Clot Joubert relie Boscodon (RD 568) à la Grande Cabane ; de là, la route forestière de la Grande Cabane rejoint le hameau des Gendres (RD 90) ;
- la route forestière de La Grande Rocade relie la Draye (Crots) à la station des Orres soit la RD 90 à la RD 540.

Il s'agit d'un vaste réseau de près de 40 km de routes forestières ouvertes à la circulation publique en dehors des périodes d'enneigement. Les périodes d'ouverture ne sont pas fixes et il n'existe pas d'information organisée pour connaître leur état d'ouverture. L'entretien de ces routes forestières est à la charge de la commune de Crots, du mandement de Savines et de l'ONF. Cet entretien est réalisé par les propriétaires grâce aux financements provenant de la vente des bois, sachant que pour les routes empierrées l'entretien annuel s'élève environ à 2000 euros/km (à la charge du propriétaire) et que la réfection généralisée (obligatoire tous les 10 à 15 ans) s'élève à environ 20 000 euros/km (actuellement subventionnable à 80 %).

Certaines pistes en secteurs de glissement de terrain, comme celle de la Malzeratte qui permet d'accéder au Morgon, sont d'ailleurs coûteuses en entretien mais stratégiques pour l'activité touristique liée à la découverte des espaces naturels. Leur pérennité portée par les seuls acteurs locaux apparaît précaire.

L'ensemble des dessertes forestières est par ailleurs répertorié dans la BDDFCI (base de données de la défense de la forêt contre les incendies), dont l'ONF assure le suivi. Ces pistes sont donc aux normes pour accueillir des engins de lutte contre les feux de forêt.

La **circulation intensive estivale** sur les routes forestières non revêtues génère une importante poussière qui peut limiter leur usage par les autres pratiquants (piétons, cyclistes et cavaliers). Ces routes difficiles à maintenir en état peuvent se retrouver dans un état dégradé qui peut rebuter ou exaspérer un visiteur avec une voiture basse mais elles sont indispensables à l'évacuation des bois issus de l'exploitation forestière. Il est à noter que la route forestière transversale reliant Savines à Crots a été totalement refaite en 2013. Elle est constituée des routes forestières de Serre Verger, de Montmirail et de La Blâche. La maîtrise d'ouvrage était assurée par le Mandement forestier de Savines et la commune de Crots, et la maîtrise d'œuvre par l'ONF, pour un montant total de travaux d'environ 130 000 euros (subventionnés à 80 % au titre de la mesure 125A du PDRH).

Or la période estivale correspond aussi à une période d'activité intense pour l'**exploitation forestière** (impossible l'hiver avec l'enneigement ou l'impraticabilité des pistes). Ainsi, pour des raisons de sécurité évidentes, certaines parcelles (aux abords de la Fontaine de l'Ours ou de Pierre Arnoux) font l'objet de restrictions quant à leur période d'exploitation (exploitation interdite durant la période 15/07-15/08).

Pistes cyclables

Alors que la topographie aux abords du lac et jusqu'à Gap est favorable à la mise en place de pistes cyclables ou liaisons vertes, les projets peinent à se réaliser. Ce mode de déplacement doux est pourtant particulièrement apprécié des vacanciers et peut dynamiser l'économie locale importante par la location.

3.2.3 Les aires d'accueil du public

Les aires d'accueil du public sont nombreuses. Elles sont généralement constituées de **stationnements** et de **tables-bancs** en plus ou moins grand nombre et peuvent être également utilisées comme places de dépôt pour le bois exploité (pour ce qui est des petites aires d'accueil, les plus grandes comprenant une place de dépôt à part). Les équipements de services que l'on peut y trouver sont des points d'eau (non contrôlée), des places à feu et des abris ainsi que des panneaux d'information. Aucune n'est équipée de toilettes ou d'un point d'accueil et d'information. Ces services sont assurés par défaut par les structures privées que sont l'Abbaye et l'auberge de Boscodon ainsi que le Gîte de La Draye.

Les espaces d'accueil les plus importants sont représentés sur la **Carte 6 : Accès et aires d'accueil**. De nombreux autres sites de petite taille (non représentés sur la carte) aménagés avec des équipements d'accueil du public sont dispersés sur le territoire, souvent plus cachés dans la forêt, et ne constituent pas des polarités aussi bien identifiées et connues que les zones d'accueil plus importantes.

Il n'existe pas d'analyse de la fréquentation de ces aires et équipements, petits ou grands, du point de vue des effectifs et de la saisonnalité.

3.2.4 Les équipements d'accueil du public

Le territoire propose un équipement d'accueil du public abondant et réparti sur l'ensemble du massif.

La *Carte 7 : Equipements d'accueil* représente les éléments recensés par l'ONF et qu'il est pertinent de faire apparaître sur une carte à cette échelle. Elle ne présente donc pas l'exhaustivité des équipements effectivement mis à disposition des visiteurs.

L'offre d'équipements et d'aménagements se compose globalement comme suit :

- les aires de pique-nique et leurs tables-bancs,
- les places à feu,
- les abris : à la Fontaine de l'Ours, au lac du Lauzerot,
- les bancs,
- les sentiers,
- les panneaux d'information et de signalétique,
- les garde-corps et barrières entourant certains sites,
- les belvédères,
- les cabanes,
- les fontaines et les sources,
- un site d'escalade,
- un site de décollage de parapente,
- le gîte de la Draye et le gîte de Boscodon,
- les parkings,
- l'arboretum scolaire de Crots,
- l'arboretum de Savines sur la route forestière de Naudet (réalisé par les écoliers de Savines).



Photo 3 : Aire du Lauzerot (sur la Commune de Crots)

Il existe une certaine homogénéité dans la nature des équipements présents en forêt certainement liée à la présence d'un gestionnaire unique qu'est l'ONF depuis plusieurs décennies. Cependant, la diversité des propriétaires et le remplacement ou l'ajout d'équipements au fur et à mesure sont à l'origine d'une hétérogénéité des styles de ces équipements.

Diagnostic de l'état des équipements

L'état des équipements d'accueil est globalement jugé **en déclin**. Cela s'explique par le nombre important d'équipements et la baisse des crédits d'entretien. Il serait préférable d'adapter la quantité d'équipements aux capacités d'entretien pour garantir un aspect correct et une fonctionnalité des aménagements au fil des années. Les places à feu semblent particulièrement affectées par l'usure du temps et leur fonctionnalité est à revoir.

La **signalétique** est jugée hétérogène et défaillante que ce soit au niveau routier ou sur les itinéraires de randonnée, ce qui constitue un frein à la découverte guidée du territoire et peu générer des circulations inutiles.

Des **dégradations importantes des sentiers de Morgon** sont constatées depuis plusieurs années en rapport avec l'importante fréquentation et la faiblesse du balisage qui génère des problèmes d'érosion, la multiplication des traces et une détérioration du paysage sur ce versant du Morgon.

Certaines personnes interviewées regrettent la **perte de sentiers et tracés historiques** possiblement du fait de l'utilisation des routes forestières créées et de l'abandon de certains usages ou hameaux. Certains, comme le chemin des Terrassettes, pourraient être remis en service pour répondre aux conflits d'usage sur les routes forestières poussiéreuses entre visiteurs motorisés et non motorisés.

3.3 Les usages de loisirs

Carte 8 : Activités de loisirs

De nombreuses activités empruntent les linéaires de sentiers et routes forestières selon des itinéraires détaillés sur la **Carte 8 : Activités de loisirs**.

3.3.1 Pratiques libres

La randonnée

Qu'elle soit pédestre, équestre ou à VTT, la randonnée est libre sur l'ensemble des sentiers et routes forestières du territoire.

De nombreux circuits sont recensés dans les guides et cartes proposés à la vente. Plus de 7 km sentiers thématiques proposent également une découverte du territoire aux randonneurs curieux.

La vitesse pratiquée par certains VTTistes en descente génère un désagrément pour les autres pratiquants. Les randonneurs peuvent également être dérangés par les véhicules motorisés et la poussière soulevée quand ils doivent emprunter des tronçons de routes forestières non goudronnées (routes empierrées).

Le VTT

Au moins 55 km d'itinéraires VTT ont été recensés sur le territoire d'étude. Cette pratique est en augmentation sur le site, ce qui semble inquiéter un certain nombre d'acteurs locaux. De nombreux loueurs exercent par ailleurs leur activité à proximité du massif. Certains acteurs touristiques transportent ainsi leurs clients dans la partie supérieure du massif (parking du Grand Clot, Fontaine de l'ours) pour qu'ils ne connaissent que le plaisir de la descente. Si ce type d'activité n'est pas encore très important, il convient d'être vigilant sur l'évolution de cette pratique qui génère une dégradation accélérée des sentiers et des conflits éventuels avec les autres usagers.

Le vélo à assistance électrique (VAE)

Il s'agit d'une pratique nouvelle et libre avec possibilité de location auprès de Alpes Loisirs, installé sur le territoire de Boscodon-Morgon au niveau de la Z.A. des Moulins.

L'escalade

Le site aménagé d'escalade et d'accès libre de Clot Besson en Forêt domaniale du Pouzenc (convention ONF-Commune de Crots) est porté par la commune de Crots qui fait vérifier les équipements par un guide de haute montagne. La FFME (Fédération française de la montagne et de l'escalade) n'a pas jugé ce site comme prioritaire sur le département et n'en fait pas la promotion dans ses topoguides.

Compte tenu de son éloignement et de l'accès peu commode par la piste forestière de Clot Besson (actuellement très dégradée), ce site ne connaît pas une grande fréquentation.

Le vol libre et le vol à voile

Une activité de vol libre (parapente surtout) relativement limitée existe sur le secteur de Morgon-Boscodon. En effet, le site de décollage de Pierre Arnoux est utilisé par les parapentistes, essentiellement lorsque l'atterrissage est possible sur la plage (niveau du lac suffisamment bas).

De nombreux planeurs sont en outre régulièrement observés autour du pic de Morgon.

La raquette à neige

Elle est pratiquée sur les secteurs de La Draye, de la Forêt domaniale de Boscodon et de la forêt du Mandement en empruntant les routes forestières fermées à la circulation motorisée.

Le ski de randonnée

Les effectifs de pratiquants sont réduits sur le site, le territoire ne comportant pas d'itinéraire majeur.

La randonnée équestre

La randonnée à cheval est pratiquée sur les nombreuses pistes forestières le permettant mais cette activité reste peu développée sur le massif.

3.3.2 Pratiques encadrées ou payantes

Randonnée équestre

Le club équestre A.A.L.P.E.S basé à Crots organise des stages, balades et randonnées sur plusieurs jours.

La structure Mont'ânes également basée à Crots propose des balades avec des lamas et à dos d'ânes sur des durées variables avec bivouac. Le tracé de leurs itinéraires figure sur la Carte 8 : Activités de loisirs.

Le club équestre Roping Ranch (ex Ranch du Boscodon) qui était le long de la nationale a fermé récemment, ce qui a diminué la fréquentation dans les environs.

La randonnée raquettes et ski

L'accompagnateur en montagne de la structure Itinérance Hautes-Alpes organise des randonnées, notamment en lien avec la structure Mont'ânes.

Le quad

Le loueur Alpes Loisirs propose des circuits accompagnés en quad en empruntant les routes forestières ouvertes à la circulation publique. Leurs parcours figurent sur la Carte 8 : Activités de loisirs.

Il est à noter que la détérioration des pistes par certains pratiquants de quads non accompagnés a été remarquée sur le site.

Le ski nordique

En hiver, la route forestière reliant la Draye à la station des Orres est damée une fois par semaine par le domaine des Orres. Le jour du damage est communiqué par l'office de tourisme des Orres afin que les skieurs puissent en profiter au mieux. Le départ de cette piste est cependant difficile à trouver du côté des Orres.

3.4 Les hébergements

Source : www.insee.fr

Logement	Savines-le-Lac	Crots
Nombre total de logements en 2012	1 311	763
Part des résidences principales en 2012, en %	34,8	54,9
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2012, en %	61,6	36,7
Part des logements vacants en 2012, en %	3,6	8,4

Au 1 ^{er} janvier 2015	Hôtels	Chambres	Terrains de camping	Emplacements de camping	Nombre d'autres hébergements collectifs	Nombre de lits dans ces autres hébergements collectifs
Savines-le-Lac	4	63	5	748	1	444
Crots	1	43	3	366	0	0
TOTAL	5	106	8	1114	1	444

4. L'analyse paysagère

L'analyse du paysage a été effectuée par Agathe Mériaux dans le cadre d'un stage à l'Office national des forêts. **Pour une vision exhaustive de cette thématique, il est donc conseillé de consulter le « Diagnostic paysager du schéma d'accueil du public du massif de Boscodon-Morgon » rédigé par Agathe Mériaux en août 2015.**

Voici un extrait des principaux éléments que l'on peut retenir de ce diagnostic paysager :

4.1 Les portes d'entrée du site

Trois portes d'entrée majeures mènent au cœur du domaine.

Le **village de Crots**, fort de ses qualités architecturales et de son ambiance montagnarde, assure pleinement le rôle de porte d'entrée bien qu'un traitement plus homogène des espaces pourrait conférer une unité valorisante.

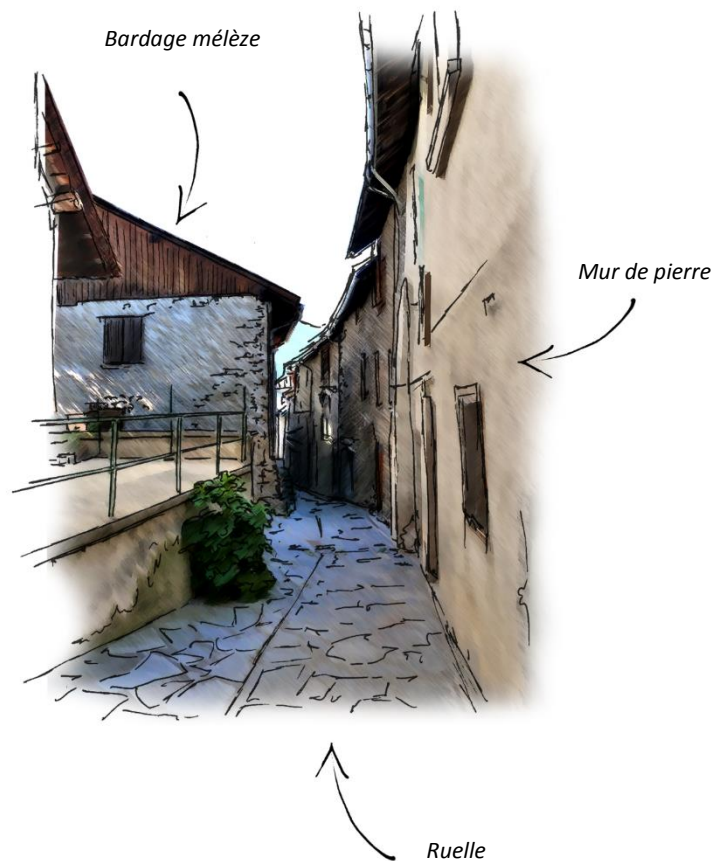


Illustration : Agathe Mériaux

La **Z.A. des Moulins**, autre porte d'entrée, apparaît comme un point noir paysager au vu des bâtiments qu'elle accueille (à nouveau pointé du doigt dans le cadre des ateliers du plan paysage du lac de Serre-Ponçon 2015). L'ensemble des activités économiques et leur matérialisation territoriale crée une illisibilité visuelle. Les motifs de l'industrialisation sont bien présents et créent un patchwork

déplaisant : bâtiments industriels en tôle, murets bétonnés, espaces goudronnés, multiplication de panneaux promotionnels, lignes électriques, véhicules... L'absence d'un traitement paysager et d'une homogénéité esthétique de cette zone dévalue l'entrée de la forêt qu'elle constitue également. En effet une ambiance plutôt austère et industrielle entre en opposition directe avec celle de la forêt. Cette porte d'entrée n'incite pas le visiteur à s'aventurer dans la forêt et ne le met pas dans l'ambiance de nature ou de recueillement qu'il vient chercher.



Illustration : Agathe Mériaux

Le **village de Savines-le-Lac** présente une atmosphère encore différente. En effet ce village côtier, fortement marqué par l'activité touristique, tranche avec le village de Crots où l'esprit montagnard est présent. La proximité directe du lac influence le ressenti : on se trouve dans une station balnéaire. Une pluralité d'ambiances est proposée au visiteur. Par le village il peut alors regagner la montagne de Morgon et le départ d'une multiplicité de sentiers.

Les particularités propres à ces différentes portes d'entrée attestent d'une certaine diversité pouvant se révéler plaisante. Toutefois l'absence d'un traitement plus homogène assurant une unité est regrettable.



Illustration : Agathe Mériaux

4.2 Perception visuelle depuis le Mont Guillaume

SITUATION

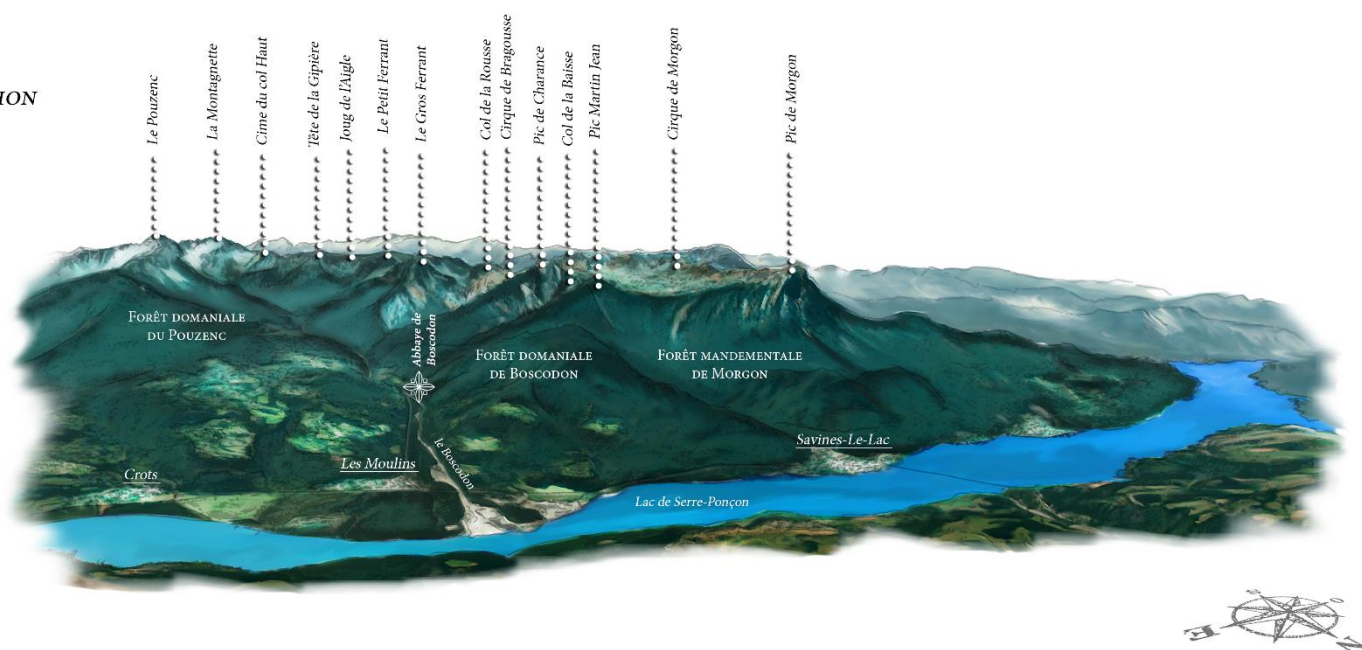


Illustration : Agathe Mériaux

Le massif de Boscodon-Morgon s'inscrit dans un exceptionnel écrin montagnard magnifié par le lac de Serre-Ponçon. Il bénéficie également d'une richesse naturelle et patrimoniale forte se reflétant dans la diversité de ces motifs paysagers et de leur articulation harmonieuse.

En effet l'important patrimoine forestier et sa qualité constituent une première force paysagère du site. L'espace agricole l'accompagnant accorde également un caractère fort, témoin d'une activité plurielle. La proximité du lac et les infrastructures bâties et routières qu'il a fait naître contribuent au visage actuel du site bien que responsable d'une certaine banalisation du paysage et d'un mitage spatial.

Enfin, l'essence même du site réside dans la présence du torrent de Boscodon qui au-delà de sa dimension symbolique liée à la puissance, est à l'origine d'une dynamique visuelle majeure. L'articulation de ces différentes composantes paysagères est harmonieuse et atteste de la qualité du massif et de son attractivité.

4.3 Le patrimoine végétal

Sous-entité alpages

Le cirque de Morgon et ses alpages constituent un site incontournable leur valant leur importante fréquentation. Riche de son patrimoine naturel et culturel, il cumule encore un fort intérêt paysager. En effet, les traits du paysage en ce lieu contrastent avec les motifs forestiers et leurs peuplements ; cette diversité constitue un véritable atout. La dynamique pastorale crée également un attrait particulier identitaire.



Points de repère & points d'appel

Illustration : Agathe Mériaux

Sous-entité agraire

Les caractéristiques visuelles propres aux alpages sont transposables pour qualifier les espaces agraires. En effet ils se définissent de la même manière par de vastes espaces ouverts ponctués néanmoins ici par un maillage de haies bocagères et d'arbres solitaires. Ces derniers viennent rompre la profondeur de champs créant tantôt des effets de barrière optique, de points d'appel ou de rythmes. Courbes et rondeurs se dégagent de ces paysages ruraux, aussi bien de la microtopographie que des bosquets et lisières. Un ensemble de polarités se dévoile également au gré des saisons créant épisodiquement des points d'appel fixes (bottes de foin) mais aussi des points mobiles (troupeaux). Les prairies fleuries sont riches de contrastes et d'harmonies de formes, de textures et de coloris. La palette chromatique est abondante et luxuriante, la diversité des espèces champêtres et messicoles s'exprime en effet à travers un panel de couleurs vives que la lumière anime et rehausse. Une multiplicité de textures herbacées se manifeste : depuis les arêtes saillantes des feuillages de graminées sauvages jusqu'à la texture floutée et vaporeuse des épillets de cultures céréalières. Bientôt la brise vient caresser ces étendues prenant des allures d'océan de verdure ou d'or selon leur maturité, animés de vagues discontinues.

Une ambiance paysagère bucolique et champêtre se détache de ces lieux, inspirant aussitôt calme, poésie et sécurité. Ces espaces sont également riches de sensibilités multiples : ambiances sonores de cloches, mélodies d'oiseaux, bourdonnement d'insectes et tintement d'eau. Des impressions tactiles se font ressentir à travers les textures foliaires. Enfin des fragrances florales et herbacées s'échappent de ces champs.

Entité à part entière, la composante agricole diversifie réellement les paysages et ambiances du massif de Boscodon-Morgon. Le caractère très anthropique qu'elles revêtent contraste avec l'espace forestier alentour qui, bien que sujet d'une évidente gestion, présente des codes moins marqués de cette empreinte. La dynamique saisonnière de ces espaces agricoles accorde également un attrait complémentaire participant à leur valeur.

Sous-entité forestière

Les forêts de Boscodon-Morgon jouissent incontestablement d'une incroyable diversité de paysages et d'ambiances. L'étendue du massif forestier étudié et l'importance de sa plage altitudinale lui confèrent en effet une richesse biologique importante façonnant ses diverses facettes. L'histoire géologique particulière des lieux exprime aussi une diversité de structures géologiques, rocheuses et hydrologiques modelant les paysages s'offrant à nous. Aussi, le riche passé historique du site se reflète dans l'existence d'un patrimoine bâti très présent qui accorde alors une typicité particulière et identitaire au territoire. Enfin, les usages actuels des lieux et de surcroît l'attractivité qu'ils génèrent, sont à l'origine d'un ensemble de structures d'accueil du public qui participent également à son identité.



Exemple d'analyse d'ambiance paysagère : la Sapinière, Agathe Mériaux

Faiblesses : d'anciennes plantations en bandes sont perceptibles sur le secteur de la forêt du Bout du Mélèze en vision externe mais des traitements sylvicoles en conséquence visent à résorber la situation au fil des années. Certaines traînes de débardage ouvertes dans le sens de la pente, en zone d'accueil sur le secteur de la Forêt domaniale de Boscodon entre l'Abbaye et la fontaine de l'Ours, croisent les sentiers et troublent leur lisibilité. Les cheminements ainsi favorisés dans le sens de la pente sont plus propices à l'érosion et la détérioration.

4.4 Synthèse sur les paysages

La richesse paysagère du site est sans appel. Forte d'histoire et de légendes, elle est aussi le berceau d'une atmosphère spirituelle conférée par l'Abbaye de Boscodon. Ce massif présente encore des particularités naturelles exceptionnelles telles qu'en témoignent le torrent du Boscodon et sa vivacité hors du commun. Les ouvrages de Restauration des Terrains de Montagnes attestent de ces caractéristiques torrentielles fortes et participent également à l'identité du site. L'empreinte agraire et bâtie ajoute encore une particularité agréable.

Au cœur d'un patrimoine forestier jouissant d'une biodiversité fabuleuse s'exprime ainsi une réelle diversité d'ambiances paysagères, véritable atout du massif.

5. Les activités humaines

5.1 L'activité pastorale

Données

Source : *Cerpam*

Un alpage bovin à la grande cabane comprenant environ 280 bêtes s'étend sur environ 1200 ha sur des propriétés communales et de l'Etat. Il est géré par un groupement pastoral, avec embauche d'un berger salarié et pose de clôtures (parcs de pâturage).

Deux quartiers d'alpage ovin sont également présents : sur 530 ha à Morgon et sur 400 ha aux Olettes. Ils sont gérés par un groupement pastoral. Un éleveur garde le troupeau. Le total de l'alpage ovin s'élève à environ 1300 bêtes.



Photo 4 : Abreuvoirs (source : A. Mériaux)

Conflits d'usage

Le groupement pastoral qui utilise le cirque de Morgon a consenti à faire des efforts dans la gestion de ses zones et périodes de pâturage afin de ne pas être présent sur le secteur entre les portes de Morgon et le pic de Morgon, où se trouve sa cabane, durant la période de forte affluence du 02/07 au 08/08 afin d'éviter tout risque de conflit avec les randonneurs.

Cependant, même en dehors de cette période, le secteur est bien parcouru par les randonneurs. Il semble que le **risque de conflit** essentiel provienne des chiens des randonneurs. Les chiens de garde des troupeaux, les patous, considèrent en effet les randonneurs et surtout leurs chiens comme un risque pour le troupeau. Lorsque des randonneurs se rapprochent du troupeau, malgré les recommandations, les patous vont se mettre sur la défensive (comportement d'intimidation) et peuvent alors inspirer l'inquiétude des randonneurs. Si le randonneur persiste à se rapprocher du troupeau, s'il a des gestes brusques ou si son chien répond aux patous, un risque d'attaque de la part des patous est à craindre. Le groupement et le berger comprennent et acceptent de faire des efforts par rapport à l'importante activité touristique du site.

Un arrêté municipal de janvier 2015 émanant de la mairie de Crots **interdit les chiens y compris tenus en laisse sur l'alpage de Morgon du 15 juin au 15 juillet et du 15 août au 15 septembre** (sauf chiens de berger pour les besoins de l'alpage). Le berger constate cependant que cette interdiction n'est pas respectée, ce qui génère des situations délicates avec ses chiens.

Le berger est par ailleurs amené à porter secours à des itinérants ou promeneurs, notamment des familles avec des enfants, pris par la nuit ou l'orage et qui ne peuvent monter leur bivouac, en les accueillant dans sa cabane. Le manque d'expérience de l'itinérance et la méconnaissance de la montagne devraient nécessairement amener ce type de personnes à se faire accompagner lors de leurs randonnées afin qu'ils ne se mettent pas en danger. La cabane du berger reste même ouverte

quand il n'y laisse pas ses affaires. Il regrette pour autant de retrouver parfois l'intérieur de sa cabane dégradé par ces visiteurs.

5.2 L'activité forestière



Photo 5 : Grumes (source : A. Mériaux)

Les données concernant les différentes fonctions de ces forêts (de production, cynégétique, écologique, sociale, de protection contre les risques) figurent en **Annexe 1 : Synthèse des aménagements forestiers**.

Dans les secteurs à forte fréquentation touristique estivale (dans certaines parcelles aux abords de la route forestière de la Fontaine de l'Ours et de Pierre Arnoux), l'exploitation forestière est interdite du 15 juillet au 15 août par mesure de sécurité mais aussi afin de favoriser le tourisme et d'éviter les conflits d'usage en forêt avec les activités de loisirs, ou sur les routes forestières entre grumiers et véhicules de tourisme. Cela permet aussi de réduire légèrement la circulation des engins d'exploitation au niveau de l'Abbaye de Boscodon. Cela constitue un effort important consenti par les gestionnaires (clause contraignante impactant négativement le prix de vente des bois) et par les exploitants forestiers locaux déjà pénalisés en zone de montagne par des périodes d'activité réduites en raison de la neige.

RENECOFOR

Depuis 1992, l'ONF s'investit dans le suivi à long terme des écosystèmes forestiers avec le réseau RENECOFOR (Réseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers). Ce réseau a pour mission de détecter d'éventuels changements à long terme dans le fonctionnement d'une grande variété d'écosystèmes forestiers et de mieux comprendre les raisons de ces changements.

RENECOFOR constitue la partie française d'un ensemble de sites permanents de suivi des écosystèmes forestiers installés dans 34 pays européens. Cette volonté fait suite aux dépérissements des forêts attribués aux "pluies acides", dans l'Est de la France et de l'Europe.

Depuis 2008, l'impact du changement climatique et la biodiversité ont été ajoutés aux questions sur l'impact de la pollution atmosphérique.

La forêt domaniale de Boscodon héberge depuis 1993 une placette du réseau RENECOFOR de type 3 – placettes faisant l'objet d'un suivi particulièrement important (suivis floristiques, mesures météorologiques, études dendrochronologiques, descriptions pédologiques, analyses des dépôts atmosphériques...). Ainsi, des relevés y sont effectués sur le site depuis plus de 20 ans de manière hebdomadaire par les personnels de l'ONF mais également par des scientifiques de différents horizons.

Il apparaît que la placette de Boscodon (SP05) est la plus riche de France au niveau floristique avec près de 163 espèces herbacées, 29 espèces arbustives et 13 espèces de mousses inventoriées.

DFCI (défense de la forêt contre les incendies)

Les incendies de forêt constituent un aléa non négligeable sur le territoire. Les peuplements de pins présents en bas de versant au contact de la nationale sont notamment très sensibles au risque incendie étant donné leur âge, leur forte densité et les essences qui les composent (Pins sylvestres et Pins noirs).

En cas d'incendie, l'enjeu serait l'érosion des terrains qui y sont très sensibles, ce qui pourrait entraîner des emports de matériaux importants, alors que des enjeux forts sont présents à l'aval au niveau des habitations et de la nationale.

En vertu de l'arrêté préfectoral n°2004-161-3 du 9 juin 2004, la commune de Savines est par ailleurs classée à risque fort feu de forêt et est donc à débroussaillage obligatoire. De fait, les dessertes doivent y être débroussaillées. La commune de Crots est quant à elle classée en risque faible feu de forêt.

Histoire de la forêt de Boscodon

Anciennement, les hommes qui occupaient la région, puis les propriétaires successifs du massif forestier ont utilisé la forêt comme une ressource vitale et inépuisable satisfaisant uniquement aux besoins locaux. Pâturages, chasses, cueillettes et prélèvements abondants de la ressource en bois ont régné jusqu'au XII^{ème} siècle, et plus précisément jusqu'en 1130, date à laquelle un petit seigneur local, Guillaume de Montmirail fit don de la forêt de Boscodon à l'Eglise Catholique.

La communauté religieuse imposa une gestion plus rationnelle de la forêt dans un souci de préserver la ressource forestière du massif. L'exploitation forestière apporta des revenus substantiels à l'abbaye jusqu'au XVII^{ème} siècle. En effet, les bois ébranchés et façonnés étaient tirés jusqu'à la Durance puis transportés par radeau jusqu'en Avignon pour être vendus comme bois de construction et de marine. Les bois de Boscodon (Sapin, Mélèze...) étaient réputés dans la région pour leurs qualités exceptionnelles.

En 1771, Monseigneur de Leyssin, Archevêque d'Embrun « *moins soucieux d'une bonne gestion que de gains rapides* », s'empara des biens de l'abbaye et de la forêt, qu'il dilapida en prélevant et vendant des quantités de bois considérables.

En 1790, l'ancienne forêt de l'abbaye (383 ha environ) devint propriété de l'Etat, endossant ainsi le nom de forêt domaniale.

Le 15 février 1887, 496 ha de forêt furent acquis au titre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) et rattachés à la Forêt domaniale de Boscodon.

Durant la seconde guerre mondiale, le massif forestier de Boscodon a accueilli jusqu'à 60 maquisards et résistants, qui utilisaient la forêt et l'abbaye pour se cacher.

5.3 La Restauration des Terrains en Montagne

La forêt domaniale de Boscodon est soumise à une intense activité torrentielle. En effet, elle est traversée par 3 torrents importants et particulièrement actifs : l'Infernet, le Bragousse et le Colombier. En amont de l'Abbaye de Boscodon, les torrents de l'Infernet et de Bragousse, confluent pour former le torrent de Boscodon. Juste à l'aval de l'abbaye, le Colombier rejoint le Boscodon.

Le torrent de Boscodon se caractérise par des phénomènes de laves torrentielles soudaines et très destructrices, capables de charrier plusieurs milliers de tonnes de matériaux en quelques minutes. Le dépôt de tous ces matériaux dans la Durance (lac de Serre-Ponçon) forme le deuxième plus grand cône de déjection d'Europe.



Photo 6 : Matériaux charriés par la crue de 1998. Sur la photo de droite, un bloc de 600 tonnes (250 m³) a été déplacé par la crue, ce qui démontre bien la force des phénomènes torrentiels du Boscodon (source : RTM)

5.4 La chasse

Il existe plusieurs secteurs de chasse sur le territoire, chacun loué de la manière suivante :

- Forêt Domaniale de Boscodon, deux lots : licence annuelle en chasse à l'arc et bail à l'ACCA de Crots,
- Forêt Domaniale du Pouzenc, 5 baux aux ACCA de Crots, Baratier, les Orres, Saint Sauveur et Saint André d'Embrun,
- Forêt Communale de Crots : ACCA de Crots,
- Forêt Mandementale de Morgon : AICA de Morgon Mourre Froid,
- Forêt Indivise de la Magnane : AICA de Morgon Mourre Froid.

6. Des patrimoines architecturaux et culturels de renom

De nombreux éléments identitaires et d'envergure peuvent être mis en avant sur le territoire :

- l'Abbaye de Boscodon,
- la vue sur le lac depuis le pic de Morgon et le cirque de Morgon,
- la vue sur le Morgon depuis l'observatoire de Pierre Arnoux,
- la fontaine de l'Ours (site classé),
- l'effondrement de Bragousse et le torrent de Boscodon,
- le château de Picomtal,
- la sapinière des forêts de Boscodon-Morgon.

Il s'agit d'un patrimoine historique et naturel, vraiment caractéristique de Boscodon-Morgon et qui est enrichi par une multitude de polarités sur différentes thématiques (flore, géologie, paysages, ...) réparties sur le territoire. Le bâti restauré de l'Abbaye et le cadre agricole préservé qui l'entoure fonctionnent comme l'écrin d'un bijou, la forêt représentant la coque protectrice par rapport à la pente, la montagne et aux risques naturels.

6.1 L'Abbaye de Boscodon

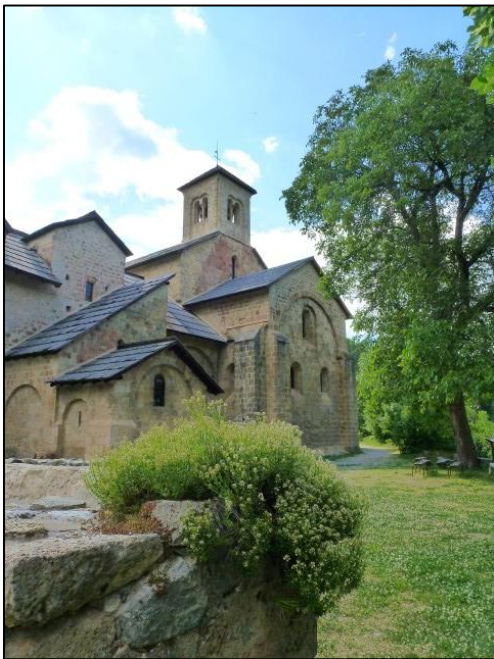


Photo 7 : Abbaye de Boscodon (source : A. Mériaux)

L'Abbaye de Boscodon est classée **monument historique** de la manière suivante :

- bâtiments anciens de l'ancienne abbaye de Boscodon en totalité, ainsi que les parcelles qui les portent (cad. E 12 à 21,189, 191, 196) : classement par arrêté du 9 mars 1999 ;
- ancien cellier, partie sud de l'aile des moines, ancienne écurie, emprise de l'aire du cloître, emprise de la maison de l'abbé, substructions de l'aile des convers et de l'aile des officiers (sections E 12 à 15 et 20 à 24), aile des convers et aile de officiers non cadastrées : classement le 8 juin 1989.

Le bâtiment de style roman, a été édifié par les religieux au XII^{ème} siècle. Très rapidement et avant même leur rattachement à l'ordre de Chalais, les religieux de Boscodon vont en 1135 fonder une première succursale en Ubaye dans le vallon du Laverq. Rattaché à l'ordre de Chalais à partir de 1142 par l'évêque d'Embrun, Boscodon devient très vite le pivot central du déploiement Chalaisien vers le sud, après l'absorption de l'abbaye de Chalais (site fondateur de l'ordre

du même nom) par ses redoutables voisins Chartreux.

Afin d'unifier l'Ordre, les abbés établirent la Charte de Charité de l'Ordre de Chalais en 1148. Ainsi est né l'Ordre de Chalais à la vocation pastorale et forestière. Sous l'impulsion de Guigues de Revel,

homme d'exception, visionnaire et promu abbé général, va surgir toute une série de fondations d'abbayes vers le sud créant ainsi une véritable boucle de transhumance. Vont ainsi être fondées après Le Laverq déjà intégré à la grande famille, Prads-Faillefeu et Valserras en 1150, Lure en 1165, Clausonne et Claircombe filiale de Lure respectivement en 1190 et 1195, Pailherols en 1167, Valbonne (filiale de Prads-Faillefeu) en 1200, pour atteindre enfin la terre promise de la Crau avec Pierredon en 1205.

La boucle est bouclée, créant un vrai chemin de transhumance le long de l'axe Durancien qui fut de tous temps « *la veine nourricière du midi* ». Les sommets alpestres de l'Embrunais et du Queyras seront à l'estivage ce que Pierredon représente en Provence pour le pacage hivernal du bétail.

Outre l'établissement d'un droit de passage (péage) des troupeaux, les religieux complétaient leurs ressources par l'exploitation du bois. Les bois de Boscodon étaient acheminés par radeaux jusqu'à Marseille et faisaient l'objet d'un commerce très lucratif entre le XIII^{ème} et le XVII^{ème} siècle.

Entre 1368 et 1585, lors du passage des Routiers de Provence, des troupes de Turenne et pendant les guerres de religion, la situation de l'abbaye était catastrophique : le bâtiment fût brulé à 3 reprises. Vendue par l'Etat en 1789, la bâtisse fût partagée entre différents propriétaires et utilisée à des fins agricoles et d'habitations.

C'est en 1972 que l'Association des Amis de Boscodon se porta acquéreur de l'abbaye et entreprit des travaux de restauration du bâtiment.

Une communauté religieuse s'y réinstalla, se constituant formellement comme « Communauté Saint-Dominique » dans les années 90.

L'Abbaye est aujourd'hui devenue **l'un des monuments les plus visités des Hautes-Alpes** : environ 20 000 personnes comptabilisées en 2014 (visites libres et payantes, guidées, programmation). Des visites guidées et un programme d'animation riche constituent une offre culturelle diversifiée et attractive.

L'attractivité et l'avenir économique de l'Abbaye sont cependant précaires dans la mesure où, après 40 années de travaux de rénovation des bâtiments et le soutien de nombreux adhérents à l'association, cet élan a atteint majoritairement son objectif sur le bâti mais s'essouffle faute de pouvoir travailler sur l'environnement proche sur lequel l'association ne dispose pas de la maîtrise foncière. Le territoire a par ailleurs dernièrement malheureusement perdu plusieurs leaders historiques, dont sœur Jeanne-Marie, qui insufflaient une certaine dynamique de projets pour ce territoire. C'est ainsi une menace qui pèse sur cet atout touristique local et les emplois directs de l'association, ou encore les emplois indirects des commerces locaux.

Un risque de perte de la vocation de l'Abbaye existe, avec une baisse constatée des religieux installés et par conséquent la nécessité de **retrouver l'esprit des lieux**, afin que ce site reste vivant et apprécié pour ce qu'il est et pour les messages qu'il peut délivrer aux visiteurs.

Pour continuer de rayonner, l'Abbaye nécessiterait un second souffle, qui pourrait passer par une reconquête de l'esprit des lieux autour de l'Abbaye et par une restauration de l'allée de Pollixène.

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Abbaye : www.abbayedeboscodon.eu

6.2 La Fontaine de l'Ours

Source : catalogue départemental des sites classés, base communale PACA

La Fontaine de l'Ours et ses abords situés dans la forêt domaniale de Boscodon, comprenant une zone de 50 mètres autour de la cabane forestière (cadastrée Section E parcelles n° 75p, 95p et 96p) constituent un **site classé** par arrêté du 21 mars 1939.

La Fontaine de l'Ours coule au fond d'une petite cavité naturelle, qui a été aménagée avec la création d'une voûte et la mise en place d'une grille pour éviter les dégradations. Elle constitue un point d'attraction au sein de cette majestueuse sapinière, qui compose en partie la forêt domaniale de Boscodon.

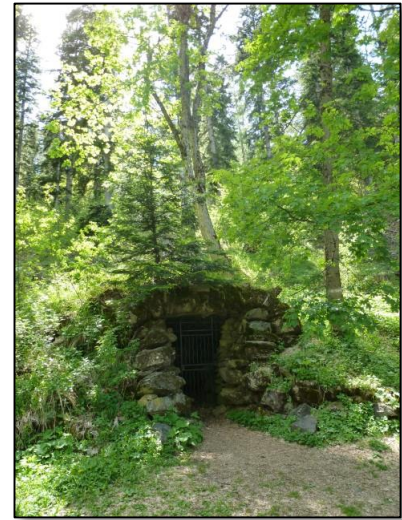


Photo 8 : Voûte aménagée de la Fontaine de l'Ours (source : A. Mériaux)

Une **légende** raconte que Saint Arey, évêque de Gap vers l'an 600 serait un jour rentré de Rome avec un modeste attelage composé de 2 bœufs. Malheureusement, en arrivant au col du Montgenèvre, il aurait été attaqué par un ours, qui tua un des bœufs. Le saint homme aurait alors ordonné à l'ours de remplacer le bœuf. "Touché par la grâce", il prit docilement le joug. L'équipage dut faire une halte forcée aux Crottes, par suite d'une terrible crue du Boscodon. Pendant que le prélat tuait le temps par de pieuses méditations, l'ours s'en allait faire de longues incursions à travers l'épaisse forêt environnante. En creusant, il mit à jour une source d'une extrême fraîcheur et d'une grande limpidité. Le coin lui plut et il se promit d'y revenir une fois sa mission terminée. Il la poursuivit fidèlement durant de longues années auprès de St-Arey devenu son ami. Il était aussi devenu un familier du bon peuple de Gap, qui lui offrit une chaîne faite d'or et d'argent. Juste avant de mourir, le prélat lui confia un mystérieux secret et l'ours disparut. Certains disent qu'il vint finir ses jours solitaires, rongé par le chagrin, tout près de "sa fontaine".

Beaucoup plus tard, les religieux de l'abbaye trouvèrent par hasard la source dissimulée sous des blocs. En dégageant les rochers pour aménager la petite grotte, ils découvrirent le squelette de "Messire Brun", qui semblait respirer paisiblement, ainsi que la chaîne d'or et d'argent. Il lui fut donné une sépulture, mais ils perdirent la chaîne en chemin. Bien plus tard l'abbaye ruinée commença à renaître de ses cendres et des chercheurs mirent à jours moultes ossements les plus divers, retrouvés entassés pêle-mêle au hasard des sondages. Le secret du prélat transmis à l'ours fut également retrouvé sur un vieux parchemin :

"Quand Boscodon vivra / Forme à jamais tu reprendras / Et vers la fontaine retourneras / De tes bijoux paré le grand torrent apaiseras".

Depuis le fantôme vivant de "Messire Brun", lourde silhouette, déambule dans les profondeurs de la forêt de Boscodon à la recherche de sa chaîne. Lorsqu'il l'aura retrouvée, cesseront les dévastations des terribles torrents de Bragousse et du Boscodon (Source : l'authentique vraie légende de la fontaine de l'ours en forêt de Boscodon - R. Cézanne).



Photo 9 : Préau, Fontaine de l'Ours (source : A. Mériaux)

Un panneau directionnel au niveau de la RN 94 annonce la fontaine de l'Ours, qui participe à la renommée du site de Boscodon-Morgon.

6.3 Le château de Picomtal

Le château, édifié à partir du 13^{ème} siècle, a été acquis par des propriétaires privés et rénové à partir de 1999, et accueille à présent une maison d'hôtes, comprenant neuf suites et chambres. L'histoire du château est consultable sur le site : www.picomtal.fr

Le château organise également des événements culturels et propose des visites guidées, surtout l'été.

Le château, ainsi que la terrasse et l'ancien jardin ont été inscrits aux **monuments historiques** par arrêté du 1^{er} février 1989.



Photo 10 : Château de Picomtal (source : A. Mériaux)

6.4 Un territoire reconnu par des labellisations

Le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD) a obtenu le label **Pays d'Art et d'Histoire** en 2011 pour ses 31 communes.

Le label « **Patrimoine du XX^{ème} siècle** » attribué à Savines-le-Lac en 2011 consacre les particularités architecturales du territoire ou de son environnement immédiat, et notamment les bâtiments du « bâtisseur des Alpes » Achille de Panaskhet.

Les ouvrages de Serre-Ponçon (barrage, centrale, pont de Savines) ont également reçu le label « **Patrimoine du XX^{ème} siècle** ».

7. Un patrimoine naturel exceptionnel

Source : plaquette du site Natura 2000 BOIS DE MORGON – FORET DE BOSCODON - BRAGOUSSE

La partie ouest du territoire du schéma d'accueil est concernée par le site Natura 2000 BOIS DE MORGON – FORET DE BOSCODON – BRAGOUSSE.

Le **site Natura 2000** dispose d'un document d'objectifs avec un plan d'action en cours de réalisation par un animateur dédié. La protection et la mise en valeur du patrimoine biologique sont donc garanties par cette opportunité.

Des inventaires y sont menés pour améliorer la connaissance du site et des suivis de la faune, de la flore et des milieux sensibles sont réalisés afin de connaître leurs évolutions pour adapter leurs gestions. Ainsi, depuis plus de dix ans, un **suivi systématique du Sabot de Vénus** au regard de la gestion sylvicole est réalisé.

En 2013, deux nouvelles études ont également vu le jour : l'une pour suivre l'évolution des mares forestières nouvellement créées et l'autre pour suivre l'évolution de la biodiversité forestière sur des « îlots Natura 2000 » (secteurs de forêts soustraits à la gestion forestière pour 30 ans afin de laisser vieillir naturellement la forêt).

Voici les principaux éléments qui font la richesse du site Natura 2000 :

Le Sabot de Vénus (espèce protégée) :

Orchidée emblématique la plus grande de France, elle affectionne les lisières, les clairières et les boisements clairs des forêts de montagne. La forme de sa fleur évoque un petit chausson, ce qui lui a valu son nom. Sa rareté et son cycle de développement très long (8 ans avant sa première floraison), lui confèrent un statut de protection stricte au niveau national et européen. Le site abrite une des plus abondantes stations d'Europe.

L'Isabelle de France (espèce protégée) :

Espèce emblématique des papillons de France, c'est l'un des plus grands d'Europe. Endémique des Alpes du Sud, elle a été découverte en France en 1922 dans le département des Hautes-Alpes. L'atmosphère de mystère qui avait accompagné sa découverte, sa rareté et sa beauté (semblable à un vitrail) n'ont fait qu'attiser la convoitise des collectionneurs et engendrer son déclin. C'est pour cela que l'espèce bénéficie d'une protection stricte au niveau national et européen. La plus forte menace qui pèse sur elle est maintenant la pollution lumineuse. Cette espèce nocturne attirée par la lumière vient en effet s'épuiser et mourir vers les réverbères plutôt que de se reproduire.

La Buxbaumie verte (espèce protégée) :

Petite mousse forestière qui colonise les bois pourrissants de conifères et plus rarement de feuillus, en situation ombragée et conditions de forte humidité. Espèce très petite, dont seule la fructification est observable, ses feuilles de moins de 1 mm disparaissant lors du développement des capsules fructifères. L'espèce est considérée comme rare, nouvellement protégée au niveau national. Cependant la répartition de l'espèce est encore mal connue : une recherche systématique a récemment permis de trouver des dizaines de stations dans les Alpes et les Vosges.

Les Chauves-souris (espèces protégées) :

Au moins 14 espèces différentes de chauves-souris fréquentent le site ! La présence de ces mammifères volants aux multiples adaptations, tous protégés en France, atteste de la bonne qualité des milieux et de leur diversité. Les chauves-souris forestières sont bien représentées, en relation avec la prédominance des forêts, mais les espèces de milieux ouverts et semi-ouverts fréquentent également le site. 4 espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe et le Petit Murin.

Le milieu forestier :

Il couvre les trois quarts de la surface du site Natura 2000. Son importance écologique est donc fondamentale pour les populations d'espèces d'intérêt communautaire, nombreuses dans ces milieux. Si les habitats forestiers d'intérêt communautaire représentent des surfaces relativement modestes, toutes les forêts du site abritent des espèces de la Directive Habitats, tant végétales (Sabot de Vénus, Buxbaumie verte, ...) qu'animales (Isabelle de France, Barbastelle, ...).

Les sapinières, souvent en mélange avec le mélèze en partie haute, sont majoritaires. Les mélézins, hêtraies, forêts de ravin à érables, pineraies à crochets et pineraies sylvestres ainsi que les forêts de bords des eaux apportent leurs lots de diversité biologique. Les forêts de ravin à érables et les pineraies à crochets sur gypse ou calcaire sont des milieux rares et prioritaires pour la Directive Habitats.

Les milieux ouverts et semi-ouverts :

Les pelouses et les landes sont très diversifiées et représentent une ressource importante pour les troupeaux. La richesse spécifique qu'ils abritent leur confère un enjeu fort pour le site. Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) mises en place sur la zone d'estive permettent un équilibre entre l'utilisation pastorale et la préservation du patrimoine naturel, entre l'embroussaillage ou l'enrésinement et le surpâturage ou le surpiétinement.

Les milieux rocheux :

Sont inclus sous cette appellation les différents types d'éboulis et de falaises calcaires, tous d'intérêt communautaire, qui abritent une faune et une flore hautement spécialisées. Ces milieux marquent le paysage et sont souvent des barrières écologiques, telles les falaises. Ils délimitent le fameux cirque de Morgon.

Les milieux humides et aquatiques :

Les zones humides sont très peu présentes sur le site et occupent des surfaces unitaires très réduites. Elles sont générées par les différentes sources qui alimentent des zones humides et/ou des torrents aux noms évocateurs tels que le Barnafret, le Bragousse et l'Infernet (qui se réunissent pour former le fameux torrent de Boscodon). Ces derniers sont des milieux très perturbés du fait de leur caractère torrentiel et ne présentent pas de richesse biologique marquée. L'habitat le plus intéressant et le plus sensible est constitué par les ornières humides, petites mares et flaques forestières susceptibles d'héberger des amphibiens intéressants dont le Sonneur à ventre jaune, potentiellement présent sur le site.

Charte Natura 2000 du site FR9301523 "Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse "(extrait)

Recommandations générales concernant l'activité touristique

- ✓ Demander une expertise technique à la structure animatrice avant la création de tout nouveau sentier.
- ✓ Eviter de ramasser ou cueillir des fleurs, plantes, fruits ou champignons, par prudence et par respect pour des espèces pouvant être rares ou protégées. Ne pas endommager les arbres.
- ✓ Respecter le tracé des sentiers, ne pas utiliser de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion.
- ✓ Emporter ses déchets avec soi jusqu'à la prochaine poubelle ou jusqu'à son domicile. Maintenir les lieux propres. Emporter également les déchets abandonnés par d'autres.
- ✓ Ne pas faire de feu dans la nature, en dehors des places à feu aménagées à cet effet. Respecter les arrêtés préfectoraux de prévention des incendies de forêt dans le département des Hautes-Alpes.
- ✓ Rester discret pour ne pas troubler la tranquillité des animaux sauvages. Ne pas dégrader leur habitat.
- ✓ Eviter d'organiser des randonnées de groupe sur des zones de nidification des galliformes et autres espèces sensibles.
- ✓ Eviter de suivre les traces fraîches d'animaux dans la neige.
- ✓ Tenir les chiens en laisse et/ou à proximité.
- ✓ Respecter les propriétés privées, les zones de pâturage, les parcs et les chiens de troupeaux.
- ✓ Refermer les barrières pastorales après son passage.
- ✓ En VTT, emprunter les chemins balisés uniquement dédiés à la pratique du VTT.

8. Communication et promotion

L'état des lieux de la communication a été effectué par Constance Palaoro dans le cadre d'un stage à l'Office national des forêts en 2015.

Un état des lieux de la situation actuelle de la communication et de la promotion du site de Boscodon-Morgon a pu être dressé dans le dessein d'adapter au mieux (tant à la demande qu'au territoire) les mesures de la stratégie de communication (voir **Annexe 12 : Inventaire des outils de communication**).

Ce diagnostic analyse qualitativement et quantitativement les différents supports de communication destinés au grand public (effectifs ou éventuels) : brochures, sites internet, cartes, topoguides.

Le constat, rapidement mis en lumière, a permis d'introduire au comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015, la problématique du **manque d'informations mises à disposition de la clientèle touristique**.

8.1 Les brochures et plaquettes touristiques

Malgré une quantité notable et cohérente avec la fréquentation touristique départementale de brochures, plaquettes et cartes touristiques, **la destination de Boscodon-Morgon se révèle sous-représentée**. Ces supports de promotion englobent une grande majorité de destinations Haut-Alpines. Néanmoins, en regard d'une couverture convenable des secteurs de l'Embrunais et du Savinois, le territoire du schéma d'accueil ne semble pas bénéficier d'un rayonnement et d'une notoriété connexes.

La communication relative à la présence de **l'Abbaye de Boscodon** constitue la principale source de visibilité du secteur géographique alentour. Les offres d'activités et de services accessibles et praticables sur le territoire d'accueil ne sont, en ce sens, pas intégrées aux informations promises aux potentiels visiteurs. Les informations pratiques telles que la réglementation en forêt, l'accessibilité, les équipements et services disponibles, et les recommandations telles que les périodes les plus propices à la randonnée ne sont pas promulguées.

Néanmoins, dès lors que ces parutions incluent une cartographie comprenant la totalité ou une partie du territoire du schéma d'accueil, la **forêt de Boscodon** y est systématiquement référencée (signalée sur la carte), sans information connexe.

8.2 Les sites internet et réseaux sociaux

Aujourd'hui principal outil de recherche d'information et moyen privilégié par les touristes pour la préparation de leurs séjours et excursions, internet constitue un vecteur de communication primordial pour l'élaboration de la stratégie de promotion du territoire du schéma d'accueil.

Le diagnostic établi à partir de l'analyse de l'offre de Boscodon-Morgon actuellement disponible en ligne révèle, à nouveau, une **sous-représentation du site** en regard d'autres destinations Haut-Alpines. Si les professionnels de promotion territoriale font preuve d'une volonté certaine quant

à la présentation des acteurs du territoire et à la mise en valeur de leurs différentes activités, les informations sur l'offre disponible sont, elles, indisponibles.

La **notoriété de l'Abbaye** est l'élément mis en avant sur le territoire de Boscodon-Morgon, donnant alors l'impression que celui-ci n'est qu'« accessoire » à l'édifice.

Les opérateurs de promotion touristique sont de plus en plus présents sur les réseaux sociaux. Si, à ce jour, les publications au sein de ces derniers reflètent les contenus actuels des sites internet (chancelants au sujet de promotion du territoire du schéma d'accueil), ces outils, très populaires, peuvent être stratégiques en termes de communication. Les réseaux sociaux permettent en effet de toucher une cible certainement différente de celle des sites internet, de l'impliquer et de la fidéliser.

Le site internet « **A la découverte du grand Morgon** » (<http://www.legrandmorgon.com/>) a été mis en ligne au début des années 2000. Il a été conçu par PAITA Communication et l'ONF. Il n'a plus été mis à jour depuis quelques années.

8.3 Topoguides et cartes

Les topoguides de randonnée pédestre, d'itinéraires VTT, de raquettes... ne sont pas spécifiques à la zone géographique du schéma d'accueil (voir **Annexe 13 : Inventaire des topo-guides et cartes**). Ces ouvrages dépendent, d'ordinaire, d'un secteur géographique plus vaste, voire du département. Néanmoins de nombreux itinéraires passant au cœur du territoire de Boscodon-Morgon y sont proposés, accompagnés d'informations sommaires.

La principale lacune mise en lumière par l'analyse de ces publications réside dans la pluralité d'appellations dédiées à un seul et même itinéraire. Si les tracés de circuits proposés sont similaires au sein de différents supports, leurs dénominations varient d'un ouvrage à l'autre. Cette hétérogénéité peut générer de la confusion et un manque de lisibilité de l'offre auprès du public.

Par ailleurs, les informations pratiques sont, à nouveau, manquantes, sinon erronées dans une grande majorité des topoguides.

8.4 Itinéraires et application mobile des belvédères du Pays SUD

Ce projet, mené dans le cadre du programme d'actions « Paysages en mouvement : l'innovation touristique d'un pays de montagne » issu de l'appel à projet « Innovation touristique en milieu rural » initié par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est animé par le Pays SUD. Il vise à valoriser et mettre en scène les paysages du territoire à destination de la population locale et touristique, et leur permettre de s'extasier devant le panorama offert (Pays SUD, 2009).

Ainsi, dix-huit points de vue dominant les vallées de la Durance et de l'Ubaye sont référencés et aménagés (panneaux d'information installés sur place) et incitent les visiteurs à sillonner le territoire. Complément de cette offre touristique initiale, une application mobile a également été élaborée. Elle est téléchargeable gratuitement sur les systèmes Android, Apple et Windows et a été mise en œuvre par l'agence WebSenso (service de création de site Internet, conseiller informatique. 05230 Chorges).

Lancée pour la première fois en juillet 2013, à l'occasion du passage du Tour de France entre Embrun et Chorges, elle offre une vue sur mobile à 360° ainsi que des photos et une description sommaire des sites. Les points de vue situés dans ou à proximité du territoire du schéma d'accueil sont :

- Pierre-Arnoux (Savines-le-Lac),
- Pibou (Puy-Sanières),
- Saint-Apollinaire.

8.5 Projet Muséographique de l'Abbaye de Boscodon

Le projet muséographique est, à l'origine, une démarche d'aménagement du vallon datant de 2000, initiée par le Conseil Général. Ce projet de « Grand site » est aujourd'hui repris par l'Abbaye, qui bénéficie de différents aménagements renforçant son attractivité en cette fin de restauration (d'une durée d'environ 40 ans).

La volonté est désormais de transmettre à l'extérieur, à l'environnement du site, de sortir des murs. Depuis 2 ans, et grâce aux subventions du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le projet s'est clairement dessiné et 3 phases de développement sont ainsi prévues :

Phase 1 - le bâti : Malgré l'arrêt de l'apport financier lié à la restauration, volonté de travail sur l'existant, sa reprise, son amélioration, son optimisation. La finalité de cette phase réside dans l'aménagement de la salle de réunion, du chapitre (pour conférences) et de la cuisine attenante au chapitre. Désir de pouvoir mettre à disposition du public des outils embarqués (tablettes...) pour une visite enrichie grâce au multimédia.

Phase 2 - Poursuite des aménagements de certains lieux immédiats tels que la bergerie destinée à accueillir des conférences.

Phase 3 - Elargir le fil conducteur. Ouverture à un environnement plus large, phase en harmonie avec le schéma d'accueil du public : projet de travail sur une porte d'entrée du site.

8.6 Application « les voyages de Sigol »

Il existe une application mobile, téléchargeable gratuitement sous Android et Apple, qui inclue le territoire de Boscodon et plus précisément **l'Abbaye et le château de Picomtal**. L'application « les voyages de Sigol » créée par l'Association Logis des Hautes-Alpes (Chambre des Commerces et des Industries, CCI 05) a pour but de faire découvrir le département Haut-Alpin, en s'appuyant sur des contenus du Système d'Information Touristique de Rhône-Alpes (Sitra, aujourd'hui présent en PACA), premier réseau d'informations touristiques et de loisirs. Une présentation sous forme de quizz et de jeu de piste permet ainsi de tester les connaissances des visiteurs des différents territoires proposés.

9. Synthèse des diagnostics et enjeux

Après avoir recensé les besoins des acteurs du territoire ainsi que l'ensemble des richesses du territoire, le diagnostic a pour but de conclure sur les priorités qui orienteront les objectifs et choix d'actions pour la suite.

THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Territoire	Un patrimoine naturel et culturel très riche dont se dégage une identité prononcée, centrée sur l'Abbaye de Boscodon	Manque d'unité du territoire	Définir ce qui fait l'identité de ce territoire et le mettre en valeur pour assurer l'unité
	Fort potentiel d'accueil du public	Déséquilibres, perte d'activité et d'identité du secteur de la Draye	Mieux accueillir, assurer une dynamique sur l'ensemble du territoire
Gouvernance	De nombreux acteurs locaux impliqués dans la gestion du site		Mettre en place une gouvernance partagée du territoire
	Des collectivités territoriales disposant de compétences techniques et de volontés politiques		Unir les forces pour aller vers l'action
Equipements d'accueil du public	De nombreux équipements d'accueil et un vaste réseau de circulation	Défaut d'entretien et de rénovation, disparités d'aménagement diminuant la lisibilité de l'information et la qualité esthétique des lieux	Rationaliser l'entretien des équipements, harmoniser les aménagements
		Absence de piste cyclable	Envisager une réalisation
		Aménagement de certaines aires d'accueil qui n'est pas à la hauteur de la renommée du site	Repenser l'aménagement de certaines aires d'accueil
		Absence de toilettes	Mise en place
		Faible accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)	Aménager certains sites
Signalétique et balisage		Signalétique hétérogène et défailante	Harmoniser et moderniser la signalétique et le balisage des sentiers et des routes
Paysage	Ambiances paysagères variées, points de vue uniques	Des points noirs paysagers, par exemple au niveau de la Z.A. des Moulins	Mettre en valeur les portes d'entrée du territoire, requalifier certains sites

THEMATIQUES	ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
Patrimoine	Vallon de Boscodon et Abbaye constituant un axe d'attraction fort	Avenir incertain de la dynamique de l'Abbaye	Garantir l'attractivité de l'Abbaye, retrouver l'esprit des lieux
	Présence de nombreux éléments patrimoniaux	Faible mise en valeur d'éléments à fort potentiel (par exemple la Fontaine de l'Ours)	Requalifier certains sites en mettant en valeur les patrimoines
Accès	Vaste réseau de circulation permettant l'accès voiture à de nombreux sites d'accueil et départs de randonnées	Certaines pistes coûteuses en entretien (par exemple celle de la Malzeratte)	Maintenir les pistes en bon état
	Attraction exercée par l'Abbaye	Circulation aux abords de l'Abbaye	Retrouver la vocation de ressourcement du site de l'Abbaye
Sentiers	Un important réseau de sentiers, des randonnées variées	Dégradations importantes par endroits	Prévoir la rénovation des sentiers, inscrire certains sentiers au PDIPR
		Perte de sentiers et tracés historiques, conflits d'usage piétons/voitures	Rouvrir certains sentiers, notamment pour proposer une alternative à l'accès par la route au parking du Grand Clot (par les Terrassettes)
Publics et fréquentation	Fréquentation importante, proximité immédiate de la nationale, fréquentation touristique en toutes saisons, attractivité du lac de Serre-Ponçon		Attirer le public familial et de proximité, fidéliser les visiteurs
Pratiques	Un territoire proposant une incroyable diversité d'activités	Conflits d'usages avérés (randonnée et pastoralisme/exploitation forestière) ou à prévoir en cas d'augmentation de l'activité (par exemple : VTT de descente)	Modifier le sentier de Morgon afin de contourner la bergerie
Communication	Présence de plusieurs structures locales de promotion touristique	Manque d'informations mises à la disposition de la clientèle touristique, promotion faible	Améliorer la lisibilité de la découverte du territoire
Biodiversité	Richesse exceptionnelle, site Natura 2000 disposant d'un document d'objectifs et d'un animateur dédié, Parc national des Ecrins		Mettre en valeur cette richesse, articuler l'accueil du public avec les enjeux de protection de l'environnement

PARTIE 2 : ORIENTATIONS ET STRATÉGIES ASSOCIÉES

Suite au diagnostic établi en concertation, les enjeux peuvent être traduits en orientations stratégiques. Celles-ci font l'objet de cette partie 2 et seront déclinées en actions dans la partie 3, notamment sous forme de fiches-actions. Afin de permettre au lecteur de se référer directement à l'action découlant des orientations, la référence de la fiche-action (présentée en partie 3) est déjà mentionnée dans cette partie 2.

1. Le schéma spatial

Carte 9 : Schéma spatial

Le schéma spatial vise à donner une vision synthétique de l'organisation de l'accueil du public à l'échelle du territoire, du massif et des sites. Il permet de visualiser la gradation de l'accueil dans l'espace : les portes d'entrée (majeures en rouge et secondaires en bleu), les aires d'accueil (points rouge Bordeaux) et les zones de découverte (en vert). Les espaces non gérés spécifiquement pour l'accueil du public constituent le cœur de forêt et les zones de montagne moins accessibles (pas de figuré correspondant sur la carte).

1.1 Les grandes zones d'accueil

- Pierre Arnoux - Barnafret : approche « périurbaine », accueil du tourisme d'affaires de Savines-le-lac, lieu de détente...
- Cirque et pic de Morgon : destination de « niveau » départemental, espace ouvert avec point de vue, apprécié pour la détente et la randonnée.
- Abbaye de Boscodon : lieu de recueillement et de visite culturelle.
- Forêt de Boscodon – torrent de Bragousse : interprétation des légendes, atmosphère calme, fraîcheur propice aux balades en famille, importance du patrimoine naturel et du couvert forestier dit « cathédrale », pratique des raquettes à neige.
- La Draye-Clot Besson : espace sportif pouvant accueillir les classes vertes, sports doux d'hiver, valorisation du mélézin.

1.2 Vocations des sites d'accueil

« L'îlot » de l'Abbaye

L'espace de l'îlot de l'Abbaye de Boscodon, source d'attraction principale du territoire, doit faire l'objet d'une opération d'aménagement fine et spécifique avec l'adhésion des propriétaires en s'inspirant de réalisations sur d'autres sites qui ont permis de retrouver l'esprit des lieux tout en améliorant la fonction touristique et économique.

L'Abbaye de Boscodon étant classée monument historique, tout aménagement dans un périmètre de 500 mètres autour de l'abbaye devra recueillir l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Aussi, il sera opportun d'associer le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine à l'élaboration de toute opération d'aménagement du site.

Le vallon de Boscodon

Ce vallon, porte d'entrée principale du territoire, relié directement à la route nationale qui a été l'objet de projets importants pour l'instant non réalisés (piste cyclable, maison des torrents, aire d'information ...), a pour vocation d'accueillir et d'informer sur l'ensemble du territoire. Un aménagement plus ambitieux de ce vallon devrait être porté par un collectif de niveau départemental ou régional, et ne peut être traité dans le présent schéma d'accueil. Ce vallon gagnerait par ailleurs à être intégré ou à constituer l'espace naturel sensible prévu par le Département sur le territoire au niveau de la Forêt domaniale de Boscodon. L'animateur (Action B1) sera chargé de contacter la personne ad hoc au sein du Département (Isabelle Chouquet au moment de la rédaction) pour envisager cette extension.

Le Colombier – « la pépinière »

Le torrent du Colombier propose des ambiances intéressantes de ruisseau de montagne relativement stabilisé et arboré avec un effet tunnel des houppiers. Des promenades en bordure peuvent permettre de proposer des déambulations aux visiteurs de l'Abbaye dans un contexte de peuplement plutôt feuillu. Ces promenades peuvent se prolonger sous les peuplements résineux et de haut jet de la pépinière. L'aire de la pépinière peut être considérée comme l'antichambre de l'Abbaye d'un côté et de la forêt domaniale de Boscodon de l'autre. Ce peut être un site d'arrêt et de prise de connaissances sur ces deux entités avant de partir en promenade pour les découvrir. Ce pourrait également être le lieu d'un départ en calèche vers la fontaine de l'Ours.

La Fontaine de l'Ours

Ce site classé n'est pas actuellement à la hauteur de la promotion qui lui est faite du fait uniquement de sa notoriété et de son classement. Son potentiel se trouve surtout dans la légende qui lui est associée et qui devrait être valorisée par des aménagements d'interprétation sur le site. Plusieurs feuillus d'envergure sont aussi à mettre en valeur.

➔ Voir 2.7 Mettre en valeur le site de la Fontaine de l'Ours

Le Grand Clot et la Grande Cabane

Il s'agit d'aires de stationnement pour le départ de randonnées reconnues et d'aires de pique-nique. Le stationnement y est peu organisé et parfois surchargé. L'intégration paysagère et la fonctionnalité des stationnements doivent être recherchées ainsi que l'absorption des véhicules supplémentaires lors des quelques jours avec des pics de fréquentation. Une information pratique est donnée sur les espaces naturels à découvrir lors des randonnées sur le site de la Grande Cabane.

La Draye – Clot Besson

Ce vaste espace qui mélange prairies et mélézins bénéficie d'une exposition et d'une topographie plus favorables que le reste du territoire. La structure du gîte de la Draye pourrait devenir un point d'information et de services pour ce secteur du territoire qui serait plus orienté vers les activités sportives et de découverte axées sur le Mélèze en toutes saisons. Ce site paraît également adapté pour la mise en place d'un espace permanent de courses d'orientation ou de chasse au trésor destiné aux enfants aussi bien en été qu'en hiver pour les classes vertes et de neige.

Pierre Arnoux

La clairière de Pierre Arnoux placée sur un promontoire au-dessus du lac, dominée par le Morgon tout proche offre une diversité de points de vue sur une topographie favorable et en étant relativement proche de Savines-le-Lac et de la route nationale.

Le Barnafret

Au contact de Savines-le-Lac, le vallon du Barnafret, déjà bien aménagé, propose des espaces de détente et de loisirs (place à feux, terrain de boules) dans l'ambiance fraîche et vivifiante d'un ruisseau de montagne apaisé. Le sentier éclairé permet des balades en soirée. Il conviendrait d'améliorer les liaisons entre les différents espaces d'accueil le long du vallon ainsi que vers le site de Pierre Arnoux et de travailler l'effet de porte d'entrée de ce secteur du territoire en cohérence avec les autres. Il faudrait également gérer l'information du public et les cheminements depuis l'office de tourisme de Savines-le-Lac et les autres points d'accueil que sont l'aire de camping-car et les différentes zones d'hébergement pour faciliter l'accès vers ce vallon sans voiture.

La vocation des sites pourra être confirmée dans le cadre de projets d'aménagement de sites :

➔ **Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil**

1.3 Les évolutions possibles du schéma spatial

Les évolutions proposées n'ont pas forcément vocation à être réalisées à court terme ou ne relèvent pas du schéma d'accueil, mais elles figurent ici comme des ambitions futures pour le territoire :

- réorganiser les zones de services et ainsi l'affectation des bâtiments historiques ;
- requalifier la « pépinière » en zone forestière de calme proche de l'Abbaye ;
- proposer une navette de transport saisonnière vers l'Abbaye de Boscodon, la fontaine de l'Ours et l'aire du Grand Clot ;
- envisager un tracé de la route de la Malzeratte moins soumis aux dégradations par les glissements de terrain ;
- créer une voie verte de circulation transversale avec bouclage par les bords du lac ;
- envisager des périodes de fermeture des routes (à valider avec les gestionnaires et propriétaires).

Certaines de ces actions nécessitent qu'une réflexion soit menée concernant la circulation sur le massif de Boscodon-Morgon.

➔ Action C7 : Réviser le plan de circulation

Afin de s'assurer de la pertinence de la mise en place de nouveaux services ou de l'investissement dans l'aménagement de sites, un suivi de la fréquentation doit être poursuivi sur le territoire. Celui-ci est prévu dans le cadre de l'Observatoire de la fréquentation en forêt de PACA :

➔ Action C1 : Suivre la fréquentation

2. La stratégie paysagère

L'analyse du paysage a été effectuée par Agathe Mériaux dans le cadre d'un stage à l'Office national des forêts. **Pour une vision exhaustive de cette thématique, il est donc conseillé de consulter le « Diagnostic paysager du schéma d'accueil du public du massif de Boscodon-Morgon » rédigé par Agathe Mériaux en août 2015.**

2.1 Marquer les portes d'entrée

L'analyse paysagère de la Partie 1 a fait état de la faiblesse des portes d'entrée, notamment au niveau de la Z.A. des Moulins. Afin de laisser derrière soi cette zone artisanale qui constitue un passage obligé pour le visiteur, il est en effet important de considérer la création d'une réelle porte d'entrée plus accueillante en amont.

➔ Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil

2.2 Améliorer les parkings

L'accès au domaine forestier et à ses offres touristiques est garanti par une circulation motorisée. Pour répondre à cette fonction, un ensemble d'aires de stationnement est mis à disposition des visiteurs sur la totalité du site.

✓ **Atouts**

- ✓ Une offre abondante d'aires de stationnement équitablement réparties sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Des possibilités de stationnement sur les accotements routiers et les zones de dépôt les jours de forte affluence.

○ **Dysfonctionnements**

- Une absence de matérialisation spatiale des places pouvant engendrer des problèmes d'optimisation de l'espace lors des périodes de forte affluence.
- Peu d'accessibilité PMR dans les sites les plus emblématiques
- Rare existence voire absence d'une signalétique informative claire annonçant le départ des itinéraires de promenade et toute autre information réglementaire et sécuritaire utile.

➤ **Mises en valeur et améliorations possibles**

- Travailler sur un système de marquage au sol naturel et idéalement intégré, homogène sur l'ensemble du massif.
- Evaluer les possibilités d'un accès PMR.
- Etablir une signalétique homogène.

Ces préconisations seront à prendre en compte dans le cadre des actions suivantes :

- ➔ **Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux**
- ➔ **Action B3 : Repenser la ligne d'équipement**
- ➔ **Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil**
- ➔ **Action C8 : Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)**

2.3 Espaces de détente et aires de pique-nique

L'ensemble du site est riche d'aires de détente et de pique-nique afin de répondre à la demande touristique et à son affluence estivale. Ces espaces sont très souvent attenants à une zone de stationnement des véhicules. Bien souvent réparties en linéaire, ces aires bordent les routes forestières et se retrouvent également en périphérie des sites phares : Abbaye de Boscodon, Fontaine de l'Ours, Pierre Arnoux, belvédères...

✓ **Atouts**

- ✓ Une offre extrêmement abondante d'aires de détente et de pique-nique, pourvues d'un mobilier adapté et diversifié (tables-bancs, bancs, mobilier enfant, place à feu).
- ✓ Une répartition sur le territoire judicieuse, un déploiement en linéaire avec suffisamment d'espace pour répondre à la tranquillité des usagers.
- ✓ Une diversité d'offres avec des espaces dédiés et accessibles à différents publics : familles, petits et grands groupes.
- ✓ Un accompagnement paysager naturel de ces sites globalement agréable.

○ **Dysfonctionnements**

- Mobilier parfois dégradé et désuet.
- Un surnombre de ces zones probablement pas toutes utilisées.
- Une problématique sensible liée à l'usage des places à feu avec une absence d'informations valides concernant leur usage.

➤ **Mises en valeur et améliorations possibles**

- Proposer une nouvelle gamme de mobilier plus adéquate et homogène.
- Evaluer la pertinence des tables bancs et des places à feu afin d'envisager la suppression de certaines non utilisées qui occasionnent alors des coûts d'entretien importants.
- Conserver et valoriser le patrimoine arboré des zones de détente et promouvoir le développement des différentes strates végétales, conférant une atmosphère agréable apaisante à échelle humaine.

➔ **Action B3 : Repenser la ligne d'équipement**

➔ **Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil**

2.4 Autres attractivités

Le massif de Boscodon-Morgon bénéficie d'un ensemble foisonnant d'itinéraires de promenade. Ces derniers s'échafaudent souvent autour de centre d'intérêts variés tels que des belvédères, arbres remarquables, structures géologiques d'intérêt et éléments du patrimoine bâti. Les aménagements en ces lieux sont bien souvent plus succincts et résident dans l'unique présence d'une signalétique informative accompagnée d'un traitement de garde-corps lorsque cela est nécessaire.

✓ **Atouts**

- ✓ Une multiplicité de sentiers qui investit l'ensemble du territoire, garantissant une exploitation optimale des attractivités et particularités du massif.
- ✓ Une variété de centres d'intérêts attenants au patrimoine historique, paysager, naturel et géologique du territoire.

- **Dysfonctionnements**
- Une signalétique informative parfois désuète ou inexistante.
- Des dispositifs de matérialisation de site pas toujours idéaux et sécurisants notamment concernant les garde-corps.
- Une accessibilité réduite pour les personnes à mobilité réduite (PMR) malgré des sites qui s’y prêteraient.

- **Mises en valeur et améliorations possibles**
- Proposer une signalétique graphiquement plus homogène, contemporaine et adaptée au plus grand nombre.
- Réévaluer les aménagements des belvédères et accompagnements des sentiers, notamment en ce qui concerne leur convenance sécuritaire ainsi que l’accessibilité potentielle aux personnes à mobilité réduite.

- ➔ **Action B3 : Repenser la ligne d’équipement**
- ➔ **Action C8 : Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)**

2.5 Clarifier la signalétique

- **Dysfonctionnements**
- Une absence d’homogénéité globale à l’échelle du site est perceptible.
- Présence déficitaire de panneaux dans certains sites et surnombre dans d’autres.
- Des panneaux aux caractères obsolètes et illisibles sont fréquemment rencontrés.
- Un manque de clarté et de précision de balisage concernant certains sentiers.
- Des sentiers thématiques démodés et pas assez interactifs.
- Une communication pas assez claire et une absence de signalétique témoignant de la réelle porte d’entrée dans le site.

- **Mises en valeur et améliorations possibles**
- Recréer de la cohérence en employant une charte graphique adaptée.
- Remplacer la totalité de la signalétique employée en déployant une hiérarchisation fonctionnelle.
- Limiter le nombre de panneaux en privilégiant l’insertion d’un maximum d’information sur un panneau d’entrée de site.
- Revoir les différentes typologies de balisage à mettre en place.
- Remanier les sentiers thématiques.
- Travailler sur une signalétique d’entrée du territoire à réemployer par « touches » dans l’ensemble du site et au niveau des secteurs-clés.
- ➔ **Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux**

2.6 Magnifier l'Abbaye de Boscodon

✓ **Atouts**

- ✓ Un site central et identitaire, imprégné d'une symbolique et prestance fortes.
- ✓ Une thématique spirituelle rayonnante et attrayante s'inscrivant parfaitement dans son écrin forestier.
- ✓ Un riche patrimoine bâti aux codes architecturaux ancestraux et locaux : pierre calcaire et Mélèze.
- ✓ Un traitement paysager des abords, respectueux des lieux : jardin des simples, promenades spirituelles contemplatives : prairies fleuries et arbres remarquables.
- ✓ Une charte signalétique et graphique de qualité propre au domaine de l'Abbaye.
- ✓ Accessibilités piétonne et motorisée possibles.

○ **Dysfonctionnements**

- Une multiplication abusive des panneaux informatifs divers créant un patchwork dénaturant les lieux et participant à un brouillage visuel.
- L'implantation rapprochée de l'auberge dénote avec l'atmosphère religieuse des lieux et apporte des codes visuels dénaturant le site (panneaux commerciaux).
- Absence d'une mise en valeur du site par l'accès routier et aménagement des aires de stationnement non optimal et peu fonctionnel.

➤ **Mises en valeur et améliorations possibles**

- Parfaire le traitement paysager des abords en envisageant notamment un remaniement de la circulation routière en arrivée de site.
- Valoriser le patrimoine bâti et sa thématique religieuse : épurer le site des éléments n'y ayant pas leur place.
- Faire de ce lieu une place forte et rayonnante, vitrine du territoire de l'ensemble du massif de Boscodon-Morgon.

2.7 Mettre en valeur le site de la Fontaine de l'Ours

✓ **Atouts**

- ✓ Un site bénéficiant d'une abondante fréquentation.
- ✓ Aspects paysagers de qualité : pourtour forestier agréable, immersion dans la sapinière. Présence d'un mélange de feuillus créant çà et là des jeux de lumière et de transparences. Un peuplement lâche laissant une visibilité tout en garantissant l'immersion forestière. Une strate herbacée adoucissante et agréable apportant une certaine luminosité qui tranche avec le vert sombre de la sapinière adjacente. Contrastes chromatiques et texturaux intéressants. Atmosphère fraîche.
- ✓ Des possibilités d'accessibilité PMR.

- ✓ Une offre de mobilier pour une diversité d'usagers.
- ✓ Une répartition équilibrée des tables-bancs sur l'ensemble du site (forte capacité d'accueil).
- ✓ Des délimitations de place de stationnement se révélant utiles.
- ✓ Des points de vue agréables sur l'espace de montagne environnant.



Photo 11 : Point d'eau de la Fontaine de l'Ours (source : A. Mériaux)

○ Dysfonctionnements

- Des panneaux informatifs désuets et parfois mal positionnés.
- Absence de toilettes à l'origine de dégradations notables.
- Absence de mise en valeur du site en tant que « Fontaine de l'Ours ».
- Présence d'un préau et de zones libres inutilisés.
- Absence de prise en compte de l'ensemble des utilisateurs potentiels du lieu (à part une table-banc adaptée).

➤ Mises en valeur et améliorations possibles

- Nécessité de réadapter une charte graphique homogène et plus contemporaine.
- Nécessité de créer une « âme » identitaire du site : faire vivre la légende en apportant de la fantaisie sans dénaturer les lieux.
- Valoriser les espaces libres.
- Valoriser l'orientation conviviale du site en proposant des structures et animations variées. Imaginer des activités ludiques et artistiques.
- Création de parking à vélo.
- Une proposition de réaménagement du site de la Fontaine de l'Ours figure en **Annexe 14**.



Photo 12 : Site de la Fontaine de l'Ours (source : A. Mériaux)

➔ **Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil**

2.8 Site de Pierre Arnoux

✓ **Atouts**

- ✓ Un espace de renom bénéficiant d'une fréquentation importante.
- ✓ Lieu calme et plaisant offrant des vues agréables sur le paysage et la végétation forestière environnante.
- ✓ Une diversité d'offres : sentiers thématiques, belvédère, site de décollage de parapente, espace ouvert destiné à la détente, zone de pique-nique, cabane...

○ **Dysfonctionnements**

- Une hétérogénéité marquée des panneaux informatifs ainsi qu'une multiplication non souhaitée de ces derniers.
- Un effet patchwork peu agréable notamment dû à un traitement paysager disparate : barrières surdimensionnées et inappropriées ; des choix d'essences végétales exotiques connotés années 70 : *Cupressus arizonica*, *Acer platanoïdes* 'Crimson King' ...
- Les vues depuis l'espace central sont trop closes, une plantation régulière de sapins faisant barrière optique.
- Un espace fortement anthropisé : les rythmes sont très présents et participent à la création d'une ambiance quasi péri-urbaine.
- La cabane, par ses motifs architecturaux (volets rouges et la couleur foncée de son bois) crée une ambiance plus typée « Alpes du Nord ».
- La fontaine qui prend place sous le pin adopte une connotation japonisante particulière.
- Ces éléments font cependant « partie du décor » à présent pour les locaux.

➤ **Mises en valeur et améliorations possibles**

- Revoir l'organisation spatiale des lieux : dégager la vue et créer une perspective.
- Améliorer la lisibilité en remplaçant les barrières trop robustes.

- Retravailler les panneaux d'information, homogénéiser, garantir une meilleure signalétique.



Photo 13 : Cabane de Pierre Arnoux (source : A. Mériaux)

- Moderniser la cabane et ses abords.
- Rendre certains sentiers plus accessibles.
- Valoriser et accroître la convivialité du site en proposant des activités culturelles.
- Le site ayant déjà fait l'objet d'améliorations récentes financées par le Mandement, les propositions précédentes seront à envisager à moyen ou long termes.

3. Le scénario d'accueil du public

3.1 Les publics

Le grand public

Les publics visés sont :

- Le public familial afin de répondre aux attentes des parents et des enfants et de toucher un large éventail de personnes. Ce public est essentiellement disponible pendant les vacances scolaires qui représentent déjà les périodes fréquentées. Par contre les activités proposées pourraient mieux répondre aux attentes des familles par l'apprentissage et le jeu.
- Les locaux.
- Les retraités notamment pour les intersaisons du printemps et de l'automne.
Ce public a besoin d'un certain confort, de services ainsi que de « produits » ou « outils » pour faciliter leur découverte et compréhension d'un site en visite libre ou accompagnée.

Les sportifs

Si les activités sportives liées aux itinéraires sont praticables sur l'ensemble du territoire, les activités sportives aménagées sont regroupées sur les 2 secteurs privilégiés que sont La Draye/Clot Besson et Savines-le-Lac/Pierre Arnoux.

Les scolaires

Les scolaires qu'ils soient locaux ou en hébergement proche en villages de vacances devront trouver des propositions d'activités organisées d'apprentissage en rapport avec les thématiques du territoire ou les activités sportives.

Le public handicapé

Si l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) sera recherché sur les zones principales d'accueil du public, certains aménagements seront spécifiquement créés en leur intention quand la topographie naturelle le permet.

Les professionnels

Il conviendra de veiller à l'établissement de conventions pour la valorisation professionnelle du territoire.

La communication sur les activités proposées sera également à parfaire.

3.2 Les sentiers

Source : <http://www.hautes-alpes.fr>

L'opportunité d'inscrire certains sentiers du territoire au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)** est à envisager. En effet, le PDIPR, piloté par le Département des Hautes-Alpes, a pour vocation de pérenniser les chemins ruraux, d'assurer la continuité des itinéraires et de garantir leur qualité : la collectivité gestionnaire, communauté de communes, commune ou parc, s'engage à assurer un entretien régulier. Une Charte départementale de balisage et signalétique des activités de randonnée vise par ailleurs à harmoniser la signalétique. Au-delà de l'aspect visuel des lames directionnelles le contenu est aussi normé pour apporter aux randonneurs une information la plus claire et la plus pertinente possible. Le Département apporte également un soutien financier significatif : jusqu'à 50 % aux opérations d'aménagement et de signalétique des itinéraires de randonnée portées par les collectivités locales. Enfin le Comité Départemental du Tourisme valorise les itinéraires inscrits au PDIPR et les acteurs de la randonnée notamment à travers le site internet « www.alpesrando.net » et ses applications mobiles, créés en partenariat avec le Département.



Photo 14 : Sentier des crêtes depuis le sommet du Morgon (source : A. Mériaux)

➔ **Action C2 : Repenser le réseau de sentiers**

3.3 Les services

La mise à disposition de toilettes sèches sur les sites les plus fréquentés constitue une amélioration notable de l'accueil.

➔ **Action C9 : Installer des toilettes**

Une proposition de mettre en place des « points info » au cours de la période estivale (forte affluence) avec un accueil physique a été abordée lors de la concertation. Cet accueil, en plus d'offrir aux visiteurs des informations claires et pertinentes, permettrait de décharger les acteurs locaux (principalement l'Abbaye et l'auberge) qui assurent actuellement ce rôle d'accueil par défaut, ce qui a été déploré à plusieurs reprises lors des réunions de concertation. Ces « points info » permettraient par ailleurs de distinguer l'accueil de l'Abbaye de celui du territoire, une mesure approuvée lors du comité de pilotage du 9 Juin 2015.

➔ **Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion**

4. La stratégie de communication et de promotion

La stratégie de communication a été effectuée avec Constance Palaoro dans le cadre d'un stage à l'Office national des forêts en 2015.

L'objectif premier de la stratégie de communication du territoire de Boscodon-Morgon n'est pas de densifier sa fréquentation, mais d'en **optimiser et d'en organiser la découverte**. Pour ce faire, les axes de travail suivants sont proposés :

4.1 Définir et magnifier l'identité du territoire

En plus de l'état des lieux de la situation actuelle de la promotion de la destination Boscodon-Morgon réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil (voir Partie 1 – 8. Communication et promotion), un travail sur l'identité territoriale, sous forme d'**interprétation des patrimoines**, est nécessaire afin de définir le positionnement et les informations à diffuser par la stratégie de communication.

➔ **Action A1 : Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir**

4.2 Optimiser les outils existants

Afin d'établir une promotion lisible et efficace de l'offre d'accueil de Boscodon-Morgon apte à répondre à une demande touristique certaine, avec notamment un suivi des actions engagées et en reprenant les questions de forme et de contenu des messages, un premier temps sera dédié à l'optimisation de l'existant. Le territoire bénéficie en effet déjà de **plusieurs structures locales de promotion touristique** permettant de faire connaître le territoire de Boscodon-Morgon.

Il est par exemple proposé de faire appel aux outils suivants :

- Sites internet des acteurs du territoire, des membres du COPIL et des partenaires ;
- Itinéraires et application mobile des belvédères du Pays SUD : le massif de Boscodon-Morgon n'est pas intégré dans ce service, qui représenterait néanmoins une opportunité considérable, en tant que facteur de promotion ;
- Application « les voyages de Sigol » : introduire l'ensemble du territoire du schéma d'accueil et ses richesses identitaires ainsi que celles de la labellisation de la forêt de Boscodon pourrait constituer une piste d'action pertinente.

Ce premier pas sera, par la suite et tout au long de la mise en place de la stratégie de communication, le fil conducteur de la mise en tourisme du territoire du schéma d'accueil.

4.3 Réguler et harmoniser la diffusion des messages

Afin de se rapprocher de partenaires stratégiques tout en définissant précisément le public destiné à chaque message, un second temps sera destiné à **inscrire et asseoir durablement une politique de communication adaptée à l'offre et à la demande.**

4.4 Animer l'offre et fidéliser les visiteurs et les acteurs

L'évaluation des mesures adoptées et mises en place est gage de durabilité de la stratégie de communication : des actions correctives devront être envisagées si nécessaire. **La fidélisation des visiteurs**, principalement locaux, mais également des partenaires du schéma d'accueil est à rechercher. La mise à disposition d'informations liées au pilotage et à l'ingénierie du projet est également primordiale pour entretenir les liens tissés et raviver l'intérêt pour le site.

Les actions découlant de ces trois premiers axes sont détaillées opérationnellement dans la fiche-action :

➔ **Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion**

PARTIE 3 : PROJET DE TERRITOIRE ET PLAN D'ACTION

1. Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont les grands axes de travail retenus pour la période de mise en œuvre du présent schéma d'accueil. Elles cadrent donc les actions à réaliser à court et moyen termes. Des actions ayant émergé lors de la concertation peuvent ainsi ne pas apparaître dans le plan d'actions tel que prévu par le schéma d'accueil actuel : il peut s'agir d'actions nécessitant une réflexion plus approfondie ou la mise en place d'autres actions au préalable, ou d'actions connaissant des situations de blocage. Suite à la réalisation du présent schéma d'accueil, ces actions pourront ainsi être envisagées dans le cadre d'une éventuelle mise à jour du schéma (voir 6. Actions potentielles au-delà de la période couverte par le schéma d'accueil).

Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur

Pourquoi ?

- il y a un manque de lisibilité pour orienter la découverte du territoire,
- la circulation motorisée sur les routes forestières est parfois aléatoire sans destination précise,
- des « conflits » d'usages existent entre les utilisateurs,
- les activités proposées sont peu lisibles,
- pour cibler les publics et répondre aux attentes,
- pour gérer des ambiances différentes (détente, loisirs, sportives, culturelles ...) à l'échelle du territoire.

Comment ?

- en clarifiant l'appréhension du territoire par un travail d'interprétation des patrimoines (action A1),
- en révisant la signalétique et les panneaux aussi bien en termes de contenu, que de positionnement sur les sites (action A2),
- en créant les outils nécessaires à une communication optimale et en dynamisant la promotion du site (action A3).

Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité

Pourquoi ?

- regrouper les acteurs locaux autour d'un projet sur le long terme,
- améliorer la lisibilité de l'identité du territoire par le visiteur,
- retrouver la vocation de ressourcement du site de l'Abbaye, magnifier son patrimoine bâti et permettre au visiteur d'y trouver une ambiance de calme et de retraite,
- assurer l'activité économique de l'Abbaye, son attractivité et par conséquent celle du territoire.

Comment ?

- en faisant vivre le schéma d'accueil par une animation de ses actions basée sur la dynamique du comité de pilotage (action B1),
- en alimentant une dynamique de groupe grâce à la visite d'un site d'accueil du public permettant de donner des exemples de réalisations concrètes (action B2),
- en recherchant une ligne d'équipements harmonisée (action B3),
- en marquant les portes d'entrée du territoire pour signifier au visiteur qu'il pénètre dans un site d'importance (action B4),
- en requalifiant certains sites d'accueil qui font la renommée du massif de Boscodon-Morgon, en accord avec les résultats du travail d'interprétation (action B4),
- en repensant l'accueil autour de l'Abbaye et en magnifiant ce site phare du territoire (action potentielle au-delà de la période couverte par le schéma d'accueil),
- en créant une route permettant d'éviter le passage devant l'Abbaye (action potentielle au-delà de la période couverte par le schéma d'accueil),
- en unifiant les acteurs autour du projet de labellisation Forêt d'exception® vectrice de dynamique.

Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services

Pourquoi ?

- mieux répondre aux attentes du public,
- mettre en adéquation la quantité d'équipements présents et les moyens financiers disponibles pour leur entretien,
- assurer la propreté en forêt,
- répondre à l'enjeu touristique local et départemental que représente ce territoire,
- permettre la cohabitation des activités professionnelles et de loisirs,
- permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter de l'offre d'accueil sur les sites les plus appropriés,
- proposer des alternatives à la voiture.

Comment ?

- en suivant la fréquentation (action C1),
- en inscrivant certains sentiers au PDIPR (action C2),
- en consacrant les moyens financiers nécessaires à l'entretien des sentiers que l'on souhaite maintenir (action C2 et C3),
- en révisant le tracé de certains sentiers pour concilier les activités (action C4),
- en créant un accès piéton au parking du Grand Clot (action C5),
- en réaménageant le sommet du Morgon (action C6),
- en envisageant de mettre en place un système de navettes pour la période de plus forte fréquentation (actions C7),
- en aménagement certains sites de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (action C8),
- en installant des toilettes (action C9),
- en encourageant l'utilisation du vélo et des VAE par la création d'une piste cyclable remontant le vallon du Boscodon (action C10).

Cohérence des orientations du schéma d'accueil avec le Schéma Départemental de Développement Touristique des Hautes-Alpes 2014/2020

Les orientations stratégiques présentées ci-avant et les actions qui en découlent s'inscrivent dans le cadre des trois axes prioritaires fixés par le Schéma Départemental de Développement Touristique des Hautes-Alpes, à savoir :

- l'organisation touristique,
- l'attractivité du territoire,
- l'action marketing.

Les activités que le présent schéma d'accueil se propose de conforter ou de développer correspondent par ailleurs aux filières considérées comme stratégiques par le Schéma Départemental de Développement Touristique : neige, lac et rivières, activités de pleine nature, itinérance, air, culture et science, patrimoine et terroir. Le Schéma Départemental de Développement Touristique place également l'Abbaye de Boscodon parmi les sites stratégiques du département concernant la thématique culturelle.

2. Le plan d'action

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL	
Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur	
Action A1	Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir
Action A2	Réviser la signalétique et les panneaux
Action A3	Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion
Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité	
Action B1	Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil
Action B2	Organiser une visite d'un autre site d'accueil important
Action B3	Repenser la ligne d'équipement
Action B4	Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil
Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services	
Action C1	Suivre la fréquentation
Action C2	Repenser le réseau de sentiers
Action C3	Rénover le sentier du Ministre
Action C4	Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger
Action C5	Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes
Action C6	Réaménager le sommet du Morgon
Action C7	Réviser le plan de circulation
Action C8	Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
Action C9	Installer des toilettes
Action C10	Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon

3. Les fiches-actions

Nota : les coûts affichés représentent des estimations tenant compte des paramètres connus au moment de la rédaction. Ils ne sauraient constituer un devis.

ACTION STARTER : une action dite « starter » a pour objectif de lancer la dynamique de réalisation des actions prévues par le schéma d'accueil. Elle peut être réalisée durant la période de rédaction du schéma d'accueil ou rapidement après le rendu de l'étude.

Action A1 : Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir

Constat/enjeu

Si le territoire de Boscodon-Morgon offre 4 circuits thématiques et 3 sentiers botaniques, il est apparu regrettable aux yeux des participants du comité technique C « identité et promotion du territoire » que les éléments identitaires du site ne soient pas suffisamment mis en lumière.

Le travail de recherche d'identité et de caractère du territoire réalisé par les participants de cette réunion a permis de faire le point sur les éléments phares du site :

- l'abbaye, les moines, la forêt et sa gestion ancienne, le flottage de bois, les radeliers, la transhumance, les chapelles,
- le torrent de Boscodon et son cône de déjection, le cirque de Bragousse et celui des pyramides,
- la concentration de biodiversité, le gradient altitudinal, la confluence climatique.

Au-delà de ces premiers éléments, bien d'autres richesses naturelles, culturelles et socio-économiques mériteraient d'être identifiées et analysées afin d'être valorisées auprès du public par le biais des **différents supports de communication**. Ce travail d'analyse s'appelle l'interprétation.

L'interprétation du patrimoine s'inscrit dans une volonté de **communiquer vers le public** et d'animer une concertation avec une meilleure mobilisation des acteurs.

Objectifs et résultats à atteindre

Définition de l'interprétation : l'interprétation est l'art de faire comprendre à des visiteurs la signification et la valeur d'un patrimoine. Cette démarche révèle aux visiteurs ce que les lieux racontent et la relation qu'ils ont eue, ou auront avec les hommes.

L'objectif de l'interprétation est de communiquer sur le patrimoine vers le public, en s'appuyant sur divers supports de médiation : **panneaux in situ, art, animations (exemple : contes), multimédia, brochures, sentiers thématiques...**

En menant une réflexion globale à l'échelle du territoire du schéma d'accueil, ce travail d'interprétation a pour but de **proposer aux visiteurs une offre cohérente, complète et lisible** (plutôt que de penser le contenu de chaque support de communication au coup par coup et de façon indépendante).

Cette mesure assure ainsi un développement durable du territoire d'accueil dans le respect de l'esprit des lieux, chaque nouveau projet devant être en adéquation avec l'identité et la vocation définies pour le site d'implantation.

Les objectifs principaux de cet outil sont de permettre au public de s'appropriier le site qui les accueille, de les aider à prendre connaissance de l'importance du lieu tout en réveillant les émotions, en suscitant la curiosité et en incitant à la quête d'informations plutôt qu'en donnant directement les réponses. L'interprétation vise ainsi à mettre en valeur les enjeux locaux, à donner du sens à la découverte, à renouer avec la nature, à faire réfléchir et à modifier le regard, mais surtout, à rendre le visiteur acteur grâce à des thématiques adaptées.

La démarche d'interprétation aboutira à la rédaction d'un plan d'interprétation comprenant :

- un **scénario global d'interprétation** avec un thème central,

- les **unités d'interprétation** du territoire,
 - un **plan d'action** détaillant notamment le **choix des supports** qui porteront l'interprétation auprès du public.
- ➔ Ce plan d'interprétation pourra ensuite être directement utilisé pour la création des supports de communication (cela fait l'objet d'autres fiches-actions).

Description de l'action

L'interprétation est orientée par des méthodes qui s'adaptent au contexte local. La démarche proposée ici s'inspire de retours d'expériences et de méthodes éprouvées par l'ONF sur d'autres sites d'accueil du public.

Le travail d'interprétation se déroule selon les phases suivantes :

- organisation des données disponibles pour l'interprétation, imprégnation, analyse dans un but d'interprétation, appropriation des méthodes de référence,
- travail de terrain : récolte de données, analyse des patrimoines,
- définition du scénario global d'interprétation, formulation d'un thème central,
- organisation de ce scénario sur le territoire de découverte par unités d'interprétation,
- élaboration d'un plan d'action.

La mise en place d'un **groupe de travail** limité à un nombre de personnes restreint afin de garantir son efficacité est également prévue. Trois réunions de ce groupe de travail viennent ponctuer la démarche afin de valider techniquement les propositions de l'animateur :

- validation du scénario,
- validation des unités d'interprétation,
- validation du plan d'action.

Le comité de pilotage du schéma d'accueil sera là pour valider stratégiquement les grandes étapes.

Pour assurer la qualité du travail d'interprétation, l'appui d'une personne référente en terme d'interprétation au sein de l'ONF est sollicité afin de guider l'animateur de cette démarche et de relire le plan d'interprétation.

Localisation, territoire concerné

Ensemble du territoire du schéma d'accueil

Porteurs de l'action

ONF en forêt domaniale

Communautés de communes de l'Embrunais en 2016 puis future communauté de communes en 2017 hors forêt domaniale

Modalités de mise en œuvre

Nota : Le temps de travail prévu pour l'interprétation ci-dessous tient compte du fait que la personne le réalisant a elle-même déjà rédigé le schéma d'accueil du public : le temps nécessaire est donc considérablement réduit par rapport au temps qui serait nécessaire à une personne extérieure au projet.

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
Interprétation des patrimoines sur la forêt domaniale	2016-2017	12 000 euros	/	ONF, Région
Interprétation des patrimoines sur les territoires des collectivités	2016-2017	12 000 euros		Communautés de communes de l'Embrunais (espace valléen), Département 05, Mandement de Savines

Indicateurs de réalisation

- Rédaction du plan d'interprétation,
- Adéquation des nouveaux projets (animations, panneaux, etc.) avec les éléments définis par le travail d'interprétation.

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Les actions suivantes nécessitent la réalisation préalable du travail d'interprétation (sauf pour l'action B1 qui se fait en parallèle) :

- Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux,
- Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion,
- Action B1 : Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil,
- Action B3 : Repenser la ligne d'équipement,
- Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil.

Références

- Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015,
- Compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2015,
- Mémento « Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt », ONF.

Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux

Constat/enjeu

- Une signalétique très hétérogène,
- des indications peu évidentes (des personnes s'égarer, même en utilisant les topoguides),
- des panneaux qui manquent de contenu (informations pratiques mais aussi découverte des richesses du territoire),
- rôle crucial des panneaux de signalisation sur la route nationale.

Objectifs et résultats à atteindre

- Assurer l'unité du territoire par une signalétique harmonisée,
- permettre une meilleure lisibilité des sentiers de randonnée et de l'ensemble des activités pour les visiteurs ponctuels comme habitués,
- améliorer l'orientation des randonneurs, des voitures et autres usagers,
- renforcer la signalétique sur la RN 94.

Description de l'action

En accord avec les résultats du travail d'interprétation (action A1), de la réflexion autour d'une ligne d'équipement (action B3), et de celle concernant le réseau de sentiers (action C2), il s'agit de **remplacer les panneaux de signalisation sur les sentiers et routes, et d'information sur les aires d'accueil et départs de sentiers** (en une seule fois pour assurer la cohérence).

Il conviendra aussi de définir un plan d'entretien et de gestion de ces équipements.

Phase 1 : organisation d'un groupe de travail restreint

Transcription des résultats des actions A1, B3 et C2 en prescriptions techniques pour la révision de la signalétique des sentiers (panneaux et éventuellement balisage) et la mise en place de nouveaux panneaux d'information. Réflexion sur la signalétique pouvant être mise en place au niveau de la RN 94.

Phase 2 : réalisation des visuels destinés aux panneaux et mise en place de la signalétique et des panneaux

- **Signalétique** : fabrication et pose de 50 poteaux-flèches type PDIPR (nombre à repreciser),
- **Balisage peinture des principaux sentiers,**
- **Panneaux d'information sur les aires d'accueil et départs de sentiers,**
- **Ajout de 3 panneaux de signalétique routière** : pour indiquer la grande cabane au niveau de l'abbaye et pour indiquer la fontaine l'ours et le Morgon au niveau de la patte d'oie.

Localisation, territoire concerné

Ensemble du territoire du schéma d'accueil

Porteurs de l'action

Porteur principal de l'action : à définir

Partenaires techniques : Communautés de Communes de l'Embrunais (dans le cadre de l'Espace valléen, fiche-action « aménagement et entretien de sentiers de randonnée »), Département, ONF, Pays SUD, club de randonnée « entre lac et Morgon », fédération de randonnée (CDRP 05)

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
1) Signalétique : fabrication et pose de 50 poteaux-flèches type PDIPR (nombre à préciser après stabilisation du réseau de sentiers et inscriptions au PDIPR)	2018	12 000 €	15 jours (organisation du groupe de travail et lien avec les prestataires)	Département 05, ONF, Mandement de Savines, Conseil régional, Europe, future communauté de communes, communes
2) Balisage peinture des principaux sentiers	2018	10 000 € (pour une dizaine de sentiers, à préciser)		
3) Panneaux d'information sur les aires d'accueil et départs de sentiers	2017-2018	50 000 € pour 10 panneaux (dont conception des visuels, impression, fabrication, pose) (format et nombre à revoir suite à l'interprétation, action A1)		
4) Ajout de 3 panneaux de signalétique routière + 1 panneau sur route nationale	A définir	1500 €		

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

Indicateurs de réalisation

- Remplacement de la signalétique en mauvais état,
- Harmonisation de l'ensemble de la signalétique des sentiers.

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Les actions suivantes devront être réalisées avant l'action A2 :

- Action A1 : Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir,
- Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion,
- Action B3 : Repenser la ligne d'équipement,
- Action C2 : Repenser le réseau de sentiers.

Références

- Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015

Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion

Constat/enjeu

La communication et l'information du grand public sont des éléments primordiaux pour assurer la bonne lisibilité de l'offre du site de Boscodon-Morgon, pour sa mise en valeur et sa protection. A ce jour, la promotion de ce territoire est diffuse et bien souvent incomplète et insuffisante en regard d'une demande touristique importante. C'est en effet au cours du diagnostic territorial et principalement lors du comité technique C « promotion et identité du territoire » (22/04/15), que les lacunes en termes de communication externe, mais également au cœur même du site ont été mises en exergue.

Une proposition de mettre en place des « points info » au cours de la période estivale (forte affluence) avec un accueil physique a émergé lors de la concertation. Cet accueil, en plus d'offrir aux visiteurs des informations claires et pertinentes, permettrait de décharger les acteurs locaux (principalement l'Abbaye et l'auberge) qui assurent actuellement ce rôle d'accueil par défaut, ce qui a été déploré à plusieurs reprises lors des réunions de concertation. Ces « points info » permettraient par ailleurs de distinguer l'accueil de l'Abbaye de celui du territoire, une mesure approuvée lors du comité de pilotage du 9 Juin 2015.

Lors du comité de pilotage du 9 juin 2015, l'importance de communiquer par rapport à l'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière a été soulignée. Lors de ce même comité de pilotage, les conflits d'usage (poussière, bruit et mise en danger) entre les différents modes de déplacement sur les routes forestières (piétons, vélos, VAE, chevaux, voitures, quads et motos) ont été déplorés et un besoin de sensibilisation de ces utilisateurs au partage de la route a été mis en avant.

La stratégie de communication et de promotion aura également pour vocation de mettre en réseau les acteurs locaux autour de la valorisation de leur territoire.

Objectifs et résultats à atteindre

- mettre en œuvre une politique de communication efficace pour valoriser l'aspect remarquable du territoire, attirer et fidéliser les visiteurs,
- améliorer les relations et les collaborations entre les acteurs professionnels du territoire,
- sensibiliser le public et les professionnels sur les activités, les richesses (culturelles et naturelles) et les aménagements du site,
- fidéliser les visiteurs en les informant des nouvelles offres et animations disponibles,
- homogénéiser quantitativement et qualitativement la diffusion des informations, tout en rendant l'offre plus lisible aux yeux des visiteurs potentiels,
- promouvoir et développer des offres touristiques cohérentes avec l'esprit du territoire,
- mettre à disposition des visiteurs des informations pratiques dès leur arrivée sur le site,

- décharger les acteurs locaux d'une partie du travail qu'ils exercent pour pallier au manque d'informations et distinguer l'accueil de l'Abbaye de celui du territoire.

La stratégie de communication doit être établie en deux temps : répondre dans un premier temps à une demande urgente grâce aux ressources existantes. Puis, dans un second temps, mettre en place des mesures permettant d'inscrire le territoire dans une démarche de communication à long terme.

Description de l'action

1) Détermination d'un contenu de base à fournir aux acteurs de promotion du territoire

A partir des informations comprises dans le schéma d'accueil, afin d'alimenter leurs sites internet, leurs supports de communication et leurs bases d'informations touristiques.

2) Réimpression du dépliant « 8 randonnées en forêt de Boscodon »

3) Valorisation du territoire par le land art

4) Organisation d'un incentive (événement de lancement auprès des professionnels)

Afin d'offrir aux professionnels locaux (Offices de tourisme, campings...) une visite du site, afin de générer une cohésion et de tisser un lien entre les différents acteurs impliqués dans la valorisation de leur territoire.

5) Elaboration d'une carte présentant l'ensemble du territoire

Comprenant les points info et infrastructures de tourisme (gîte, auberge, abbaye...) et le détail des activités (sentiers de randonnée, activités sportives...) et services proposés : à réaliser quand le réseau de sentiers sera stabilisé (réalisation de l'action C2).

6) Organisation de journées thématiques

Après des professionnels, des scolaires et du grand public afin de transmettre le fruit du travail d'interprétation (action A1).

7) Elaboration des supports de communication définis par le plan d'interprétation (action A1)

8) Mise en place d'accueils physiques

La création d'un espace d'accueil et d'information, sur un parking à créer au niveau du pont du Colombier, a été proposée par l'étude de développement stratégique du vallon de Boscodon, commandée par le Conseil général en 2009.

Localisation, territoire concerné

Intégralité du territoire du schéma d'accueil

Forêt domaniale pour la valorisation du territoire par le land art

Porteurs de l'action

Porteurs principaux par action :

- 1) Animateur du schéma d'accueil
- 2) ONF
- 3) ONF
- 4) Collectivité à définir
- 5) A définir
- 6) Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon, Pays SUD, commune de Crots (dans le cadre des programmes existants)
- 7) A définir
- 8) Future structure de promotion autour du lac de Serre-Ponçon

Partenaires techniques :

- Offices de tourisme (Savines-Le-Lac, Gap, Embrun...), bureau du tourisme de Crots,
- Comité de Promotion du Lac puis future structure de promotion autour du lac de Serre-Ponçon,
- Campings locaux,
- Prestataires APN (activités de pleine nature),
- ONF,
- Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon,
- Mandement de Savines,
- Communauté de Communes,
- Communes.

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
1) Détermination d'un contenu de base à fournir aux acteurs de promotion du territoire	2016-2017	/	4 jours	autofinancement par mise à disposition de temps de travail d'une structure, ADET
2) Réimpression du dépliant « 8 randonnées en forêt de Boscodon » en 5000 exemplaires	2016	1 350 €	/	ONF, Natura 2000 (Mandement de Savines), AAAB, commune de Crots
3) Valorisation du territoire par le land art	2017 (sous réserve de co-financement)	A définir	/	ONF (dans le cadre de Forêt d'exception®), Département 05
4) Organisation d'un incentive	2018	A définir	5 jours (réalisation)	Collectivité à définir, ADET
5) Elaboration d'une carte présentant l'ensemble du territoire et des activités	2018	Entre 15 000 € et 28 000 € (en fonction des choix techniques)	5 jours (pilote)	Département 05, Natura 2000, 2 ^{ème} vague espace valléen
6) Organisation de journées thématiques	2018-2020		2 jours/an	Financement par chaque structure réalisant ces prestations : AAAB, Pays SUD
7) Elaboration des supports de communication définis par le plan d'interprétation (action A1)	2017-2020	En fonction des résultats de l'interprétation et des choix des porteurs	5 jours/ an (pilote)	2 ^{ème} vague espace valléen, Département 05
8) Mise en place d'accueils physiques	En fonction du schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI)	Voir SADI	2 jours/an (suivi du SADI)	Voir schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) porté par la future structure de promotion autour du lac de Serre-Ponçon (Espace valléen)

Articulation avec d'autres actions du SAP

- Action A1 : Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir,
- Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux,
- Action B1 : Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil,
- Action B3 : Repenser la ligne d'équipement,
- Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil.

Références

- Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015,
- Compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2015.

Action B1 : Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil

Constat/enjeu

Le pilotage des actions est une condition *sine qua non* de leur réalisation.

La concertation avec les acteurs locaux et les partenaires fait partie intégrante du schéma d'accueil et de la méthodologie utilisée pour le construire. Organiser la concertation au moment de la construction du projet, lors de sa programmation puis de son animation, c'est garantir sa pertinence, sa faisabilité et sa durabilité.

Objectifs et résultats à atteindre

Mener à leur terme les actions prévues par le schéma d'accueil :

- Contacter les entreprises : demandes de devis, etc,
- Gérer les appels d'offres,
- Etablir les conventions nécessaires,
- Organiser les événements prévus,
- Mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des actions : montage de dossiers de subvention, suivi...
- Contacter la personne ad hoc au sein du Département (Isabelle Chouquet au moment de la rédaction) pour envisager l'extension de l'ENS.

Assurer l'information et la concertation :

- Organiser les COPIL ou comités techniques,
- Réunir des **groupes de travail** afin de continuer à réfléchir sur la manière de mettre en œuvre le schéma d'accueil,
- Représenter le territoire du schéma d'accueil dans les projets et événements extérieurs,
- Communiquer suite aux réalisations, mettre en valeur le territoire auprès des partenaires et du grand public,
- Diffuser un **bulletin faisant état de l'avancée de la mise en œuvre du schéma d'accueil** aux partenaires concernés,
- Etablir un contact régulier avec les **acteurs de promotion du territoire** afin d'échanger sur les évolutions du site de Boscodon-Morgon (mise à jour des informations sur leurs sites internet et autres supports) et sur les événements,
- Centraliser les **besoins de communication des acteurs locaux**, afin de les conseiller au mieux et d'assurer une cohérence des outils mis en œuvre sur l'ensemble du territoire du schéma d'accueil,
- Assurer le suivi, la veille et l'évaluation des actions réalisées,
- Etre l'interlocuteur des prestataires.

Localisation, territoire concerné

L'ensemble du territoire du schéma d'accueil, voire au-delà pour l'insertion du schéma d'accueil dans une dynamique territoriale plus large.

Porteurs de l'action

Porteur principal de l'action : future communauté de communes

Partenaires : tous les partenaires concernés par les fiches-actions

Modalités de mise en œuvre

Mi-temps annuel (optimum)

Convention d'application

Signée par l'ensemble des partenaires (financeurs ou non)

Indicateurs de réalisation

Tenue des réunions

Diffusion du bulletin d'information

Réalisation des fiches-actions

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Toutes

Action B2 : Organiser une visite d'un autre site d'accueil important

Constat/enjeu

L'implication, l'ambition et la participation des acteurs sont les piliers d'une gestion durable du projet d'accueil du public : partage des responsabilités, enrichissement par l'apport de chaque participant, appropriation et soutien...

La visite d'un site similaire à celui de Boscodon-Morgon peut être un moteur de choix pour tisser un lien entre de multiples acteurs locaux et pour les rassembler autour d'une motivation commune : la valorisation de leur territoire d'action.

Cette visite répond également au constat de la faiblesse des aménagements du territoire par rapport à sa notoriété.

Objectifs et résultats à atteindre

- Donner des idées aux participants en termes de mise en valeur de leur territoire en visitant des réalisations concrètes,
- adopter un regard plus objectif vis-à-vis du territoire, susciter une prise de recul,
- impliquer les participants dans l'aménagement de leur territoire,
- partager des idées nouvelles, stimuler la créativité.

Description de l'action

- 1) La détermination d'un site à visiter doit idéalement prendre en compte différents aspects du territoire du schéma d'accueil, afin de pouvoir adopter un regard comparatif cohérent :
 - présence d'un ensemble religieux ou patrimonial fédérateur,
 - liens patrimoniaux avec le passé importants,
 - relations essentielles avec l'environnement naturel alentour,
 - fréquentation touristique importante,
 - aménagement PMR (éventuellement).

L'organisation de la visite du site serait réalisée par l'animateur, accompagnant les participants et s'assurant de la bonne concordance et mise en regard des deux territoires.

Le transport s'effectuera avec les voitures des structures participantes.

- 2) Echanges entre partenaires dans le cadre du projet ALCOTRA porté par la CCE.

Porteurs de l'action

1) ONF

2) CCE

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
1) Organisation : - contacts avec les sites potentiels de destination puis avec le site choisi, - organisation de la visite sur site, - envoi des invitations, - réservation d'une restauration.	2016	3 400 euros	/	ONF
2) Projet ALCOTRA	A définir par la CCE (en cours d'élaboration)			

Indicateurs de réalisation

Visite d'un site

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Toute action dont la réalisation pourrait s'inspirer de la visite et notamment :

- Action B4 : Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil.

Action B3 : Repenser la ligne d'équipement

Constat/enjeu

Une **absence d'homogénéité des équipements et visuels** sur l'ensemble du territoire du schéma d'accueil est à l'origine d'un manque d'unité visuelle et de lien. Aucun esprit des lieux n'est proposé au visiteur qui navigue entre une succession de lieux aux signalétiques variées, fruit de nombreuses années d'aménagement dynamiques (et louables) mais sans cohérence territoriale.

Le comité technique A s'est par ailleurs accordé pour dire qu'un « traitement commun des gardes corps des ponts sur le territoire du schéma permettrait d'apporter une unité visuelle (rénovation des ponts du Marquisat et du Colombier) ». Lors du comité technique B, M. Barbesier (Département des Hautes-Alpes) a en effet fait part du projet de réfection des ponts du Marquisat et du Colombier et acté le fait qu'il se rapprocherait de l'animateur du schéma d'accueil au moment de la réflexion sur le traitement des gardes corps.

L'adoption d'une ligne d'équipement permettrait de générer une unité visuelle sur le territoire au moment de réviser la signalétique et les panneaux (action A2), de marquer les portes d'entrée (action B4), de réaménager certains sites d'accueil (action B4) et d'aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (action C8), et par la suite pour une requalification des abords de l'abbaye de Boscodon et la création d'un nouvel accès par le Colombier avec un nouveau parking.

Objectifs et résultats à atteindre

Nécessité de recréer du lien sur l'ensemble du site : **UNIFIER**

- ➔ Assurer les fonctions essentielles d'accueil du public en forêt
- ➔ Apporter un « plus identitaire : Forêt de Boscodon-Morgon » c'est à dire développer une originalité
- ➔ Fonctionnalité optimale
- ➔ Valorisation esthétique

Description de l'action

- **Une multiplicité de mobiliers différents à traiter :**

1) Ligne de petits mobiliers :

Table-banc, banc, garde-corps, table d'orientation, pupitre de lecture, balisage, bornes...

2) Portes d'entrée du site :

Des portes d'entrée « vitrines » du territoire

Nécessité d'y retranscrire l'identité, l'originalité du site

3) Valorisation de sites incontournables :

Renforcer l'identité des lieux par un **traitement spécifique site par site**, des aménagements dédiés

4) Garde-corps des ponts :

Si possible d'appliquer la ligne d'équipement lors des réfections prévues par le Département des Hautes-Alpes.

- **Principes pour cette ligne d'équipement** : *Sobriété - Simplicité – Fonctionnalité - Facilité d'entretien - Pointe d'originalité*
 - ➔ Une modernisation sans rompre avec les codes locaux, en veillant à ne pas dénaturer le site.
 - ➔ Réfléchir à un élément (« logo » ou signe distinctif) à apposer sur certains éléments déjà existants et en bon état pour marquer leur cohérence avec la ligne sans devoir les remplacer.
 - ➔ Décliner la ligne utilisée autour de l'Abbaye.
- **Matériaux envisagés** : Bois-Pierre-Acier Corten

Localisation, territoire concerné

Ensemble du territoire du schéma d'accueil

Porteurs de l'action

Future communauté de communes et ONF

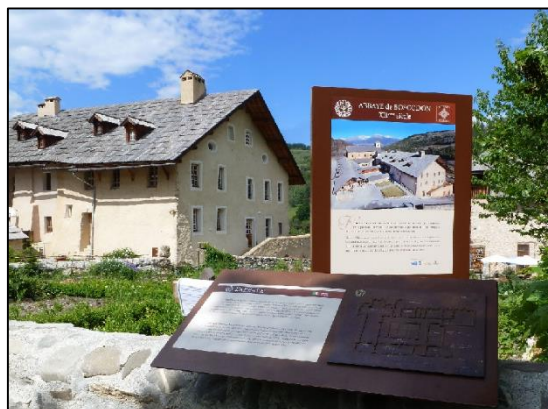


Photo 15 : Exemple de panneau aux abords de l'Abbaye (source : A. Mériaux)

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
Contacteur le prestataire ayant réalisé les panneaux de l'Abbaye pour décliner sa ligne à l'ensemble du mobilier	2017	4 jours de travail		Autofinancement des structures (temps de travail)

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

Indicateurs de réalisation

Déclinaison de la ligne utilisée autour de l'Abbaye à l'ensemble du mobilier (rédaction d'un court rapport valant cahier des charges).

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

- Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux,
- Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil,
- Action C8 : Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Références

Compte-rendu du comité technique B « accès et circulations routières » du 12 décembre 2014

Action B4 : Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil

Constat/enjeu

Les trois portes d'entrée du territoire, à savoir : Crots, vallon de Boscodon (au-dessus de la ZA des Moulins) et Savines-le-Lac, mériteraient d'être mieux identifiables et plus soignées (voir PARTIE 2 Chapitre 2 La stratégie paysagère – 2.1).

Le site de la Fontaine de l'Ours gagnerait à être réaménagé (voir PARTIE 2 Chapitre 2 La stratégie paysagère – 2.7).

Le parking du Grand Clot n'est pas organisé de manière à accueillir un nombre important de voitures et des aménagements permettraient de rendre l'espace plus confortable pour tous (voir PARTIE 2 Chapitre 2 La stratégie paysagère – 2.2).

Objectifs et résultats à atteindre

Suite au travail d'interprétation (action A1) et à la création d'une ligne d'équipement en adéquation (action B3), la requalification des portes d'entrée, de certains sites d'accueil et du parking du Grand Clot constitue l'**aboutissement de la mise en valeur du territoire au niveau de ses ambitions**.

Description de l'action

1) Portes d'entrée :

Mise en place d'un **panneau d'entrée de site** (format à définir) lisible depuis la voiture (peu ou pas d'information donc) au niveau de chacune des trois entrées. Il est proposé de faire créer un panneau associant les matériaux emblématiques du massif : bois et cargneule, avec un toit en acier arqué (dans l'esprit de l'acier Corten qui est utilisé aux abords de l'abbaye pour assurer la cohérence esthétique).

Il conviendra de se rapprocher du service départemental des routes pour la mise en place de ces portes d'entrée.

2) Fontaine de l'Ours :

voir PARTIE 2 Chapitre 2 La stratégie paysagère – 2.7 et la proposition de réaménagement du site de la Fontaine de l'Ours figurant en **Annexe 14**.

L'association de la DREAL sera nécessaire pour ce projet concernant un site classé.

3) Equipements récréatifs diffus :

- repenser le réseau des places à feu (dans l'objectif de diminuer leur nombre pour des raisons de coût d'entretien mais aussi d'incohérence par rapport à la sensibilité de la forêt au risque incendie) ;
- repenser le réseau des aires d'accueil et des équipements récréatifs diffus (dans l'objectif d'en diminuer le nombre en supprimant tous ceux qui sont sous-utilisés).

4) Parking du Grand Clot :

voir PARTIE 2 Chapitre 2 La stratégie paysagère – 2.2

5) Belvédère de Bragousse :

Sécurisation du site

6) Arboretum de Savines :

Réfection de cet arboretum créé par des scolaires

Localisation, territoire concerné

Portes d'entrée et sites d'accueil

Porteurs de l'action

- 1) **Portes d'entrée** : Commune de Crots pour les 2 portes d'entrée sur son territoire + Savines pour la porte d'entrée sur son territoire
- 2) ONF
- 3) **Equipements récréatifs diffus** : ONF (UT d'Embrun)
- 4) **Parking du Grand Clot** : Commune de Crots
- 5) ONF (UT = unité territoriale)
- 6) Mandement de Savines

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
1) Portes d'entrée	A définir	9 000 €/porte (à redéfinir en fonction des choix)		Communes, Mandement de Savines, future communauté de communes
2) Fontaine de l'ours	En fonction du plan de circulation	33 000 €	/	ONF, Conseil régional, Département 05, 2 ^{ème} vague espace valléen
3) Equipements récréatifs diffus	2016-2020	En fonction des équipements à supprimer	/	communes, Mandement de Savines, ONF
4) Parking du Grand Clot	A définir	30 000 €		Commune de Crots, Département 05, 2 ^{ème} vague espace valléen
5) Sécurisation du belvédère de Bragousse	Programme de travaux de l'UT ONF		/	ONF
6) Arboretum de Savines	A définir (2018 ?)	2 000 €	/	Mandement de Savines

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

Indicateurs de réalisation

Réalisation des travaux

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Actions à réaliser avant celle-ci :

- Action A1 : Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir,
- Action B3 : Repenser la ligne d'équipement.

Action C1 : Suivre la fréquentation

Constat/enjeu

L'Observatoire la Fréquentation en Forêt (OFF PACA) existe depuis 2005. Suite à une étude menée avec l'IUP de Gap, 8 sites de comptage (dont la forêt de Boscodon) avaient à l'époque été équipés avec des écompteurs piétons et routiers en Région PACA. Aujourd'hui, le parc de compteurs a vieilli et les objectifs de l'OFF ont été recentrés avec le Conseil régional PACA dans un contexte de budget contraint.

Cinq écompteurs (comptabilisation des randonneurs) et trois compteurs routiers sont en place sur le territoire du schéma d'accueil. Un agent de l'ONF est chargé de relever ces compteurs régulièrement. Malgré un entretien courant, certains compteurs dysfonctionnent actuellement et doivent être réparés ou remplacés.

La mise en place d'un compteur routier supplémentaire au niveau de Pierre-Arnoux est souhaitée afin d'avoir une vision plus globale de la fréquentation sur le massif.

Porteur de l'action

Porteur principal de l'action : ONF

Porteur de la mise en place d'un compteur routier supplémentaire : Mandement de Savines (sous réserve de financements)

Partenaires : Conseil Régional PACA

Modalités de mise en œuvre

- 1) Financé par l'ONF et la Région PACA dans le cadre de la convention pour l'OFF PACA pour un coût annuel moyen de 6000 euros :
 - implication des personnels l'ONF : temps de travail pour le relevé et l'entretien des compteurs ;
 - investissement matériel ;
 - abonnement avec la société Ecompteurs,
 - études, enquêtes sur la fréquentation, base de données des manifestations en forêt (partenariat avec l'université d'Aix-Marseille).

- 2) Mise en place d'un compteur routier supplémentaire : 4000 euros pour l'installation + 1000 euros de coût annuel (sous réserve de financements). 2017 ?

Indicateurs de réalisation

Réalisation du suivi

Mise en place d'un compteur routier supplémentaire

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Toutes les actions peuvent bénéficier des résultats de ce suivi.

Action C2 : Repenser le réseau de sentiers

Constat/enjeu

La réunion du 17 avril 2014 a fait ressortir le fait que le réseau de sentiers présentait un déficit d'entretien et de signalétique, alors que la randonnée constitue la première activité pratiquée sur le massif.

L'opportunité d'inscrire certains sentiers au PDIPR est également apparue lors de la concertation.

Objectifs et résultats à atteindre

Une réflexion sur le réseau de sentiers a été jugée nécessaire afin de :

- déterminer si certains sentiers devaient être abandonnés (dont sentiers thématiques, en lien avec le travail d'interprétation, action A1),
- prévoir les travaux d'entretien sur les sentiers maintenus (dont sentiers thématiques, en lien avec le travail d'interprétation, action A1),
- envisager l'inscription de certains sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR),
- envisager la création de boucles familiales (sur des sentiers existants ou non).

Description de l'action

Un groupe de travail se réunira afin de mener cette réflexion en concertation.

Localisation, territoire concerné

Ensemble du territoire du schéma d'accueil

Porteur de l'action

Porteur principal de l'action : CCE et CCSSP

Partenaires techniques : ONF, Département 05, Pays SUD, CR PACA, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, Commune de Crots, Commune de Savines-le-Lac, Mandement de Savines, Offices de tourisme, Site Natura 2000, Parc National des Écrins, Fédération départementale de cyclisme, Comité départemental de tourisme équestre, Syndicat des accompagnateurs en montagne

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
Animation d'un groupe de travail sur les sentiers et lien avec le Département 05	2016	/	/	Mise à disposition de temps de travail par la CCE, la CCSSP, l'ONF, les communes et l'Office de tourisme de Savines

Indicateurs de réalisation

Comptes rendus des réunions du groupe de travail avec décisions prises.

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

- Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux,
- Action C1 : Suivre la fréquentation,
- Action C5 : Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes.

Références

Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2014

Action C3 : Rénover le sentier du Ministre

Description de l'action

Ce sentier, d'une longueur de 1365 m, relie le Clot des Vernes au virage des Chevalets. De là, le sentier des Dames permet de poursuivre et d'accéder ainsi au Belvédère de Bragousse puis à la Fontaine de l'Ours.

La première tranche de travaux réalisée fin 2014 (au titre des actions starter du schéma d'accueil du public et du plan d'action Forêt d'exception) a consisté à retracer plusieurs portions de ce sentier afin d'en réduire la pente en long et d'en améliorer ainsi à la fois l'accessibilité mais aussi la pérennité (résistance à l'érosion).

Des travaux de finition sont prévus en 2016.

Porteur de l'action

Office national des forêts

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement
1 ^{ère} tranche des travaux	2014-2015 (action starter)	15 000 €	/	ONF
2 ^{ème} tranche des travaux	2016	1000 €	/	ONF

Action C4 : Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger

Constat/enjeu

Le comité technique A a exprimé le besoin de gérer rapidement le contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger. En effet, les conflits d'usage entre promeneurs et pastoralisme nécessitent de mettre ce sentier à distance de la cabane, de la source, des parcs de nuit et de soins et des abreuvoirs, donc aussi des chiens de garde du troupeau. La restauration du sentier sur différentes zones est également nécessaire. Enfin, l'inscription du sentier au PDIPR est à envisager.

Description de l'action

- 1) déviation du sentier au niveau de la cabane pastorale, sur une longueur de 1500 mètres ;
- 2) réalisation d'un panneau de sensibilisation « Alpage de Morgon » ;
- 3) restauration du sentier dans la montée abrupte jusqu'au Pic de Morgon (zones d'érosion) ;
- 4) restauration du bouclage du sentier de redescente ;
- 5) balisage du sentier sur l'ensemble du parcours.

Localisation, territoire concerné

Sentier du cirque de Morgon

Porteurs de l'action

- 1) Commune de Crots (à confirmer dans le cadre du montage d'un contrat Natura 2000)
- 2) Commune de Crots (à confirmer dans le cadre du montage d'un contrat Natura 2000)
- 3) A définir
- 4) A définir
- 5) A définir

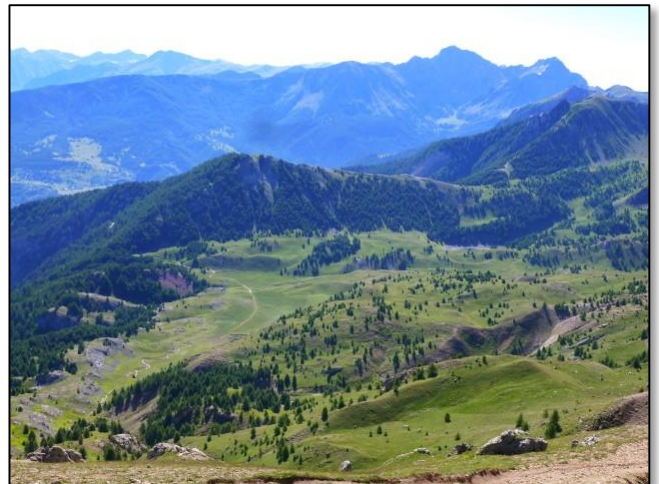


Photo 16 : Vue sur le sentier depuis le sommet du Morgon (source : A. Mériaux)

Modalités de mise en œuvre

- 1) Montage d'un contrat Natura via la mesure A32325P "Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires". Coût estimatif : 11 000 euros
- 2) Montage d'un contrat Natura via la mesure A32326P "Investissements visant à informer les usagers pour limiter leur impact". Coût estimatif : 1300 euros.
- 3) A définir
- 4) A définir
- 5) A définir

Action C5 : Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes

Constat/enjeu

Le cheminement piéton vers le Grand Clot emprunte actuellement la route également utilisée par les voitures. Les randonneurs peuvent alors se retrouver à marcher dans des conditions de poussière et d'insécurité peu agréables.

Un projet de réouverture de sentier par les Terrassettes permettrait de créer une alternative à l'accès par la route.

Le hameau des Terrassettes ayant été déserté en 1947, cet ancien sentier s'est en effet peu à peu perdu et embroussaillé. Des travaux sont donc à prévoir.

M. Roger Cézanne a fait une proposition de tracé pour ce projet en avril 2015.

Objectifs et résultats à atteindre

- Sécuriser l'accès au Grand Clot pour les usagers piétons,
- Rendre le cheminement vers le Grand Clot plus confortable pour les usagers non motorisés,
- Réhabiliter ce sentier historique.

Description de l'action

Travaux de réouverture du sentier

Porteurs de l'action

Porteur principal de l'action : Communauté de communes de l'Embrunais

Partenaires techniques : ONF, commune de Crots

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
Travaux	2016	A préciser		Département, Communauté de communes de l'Embrunais, Espace valléen

Indicateurs de réalisation

Réouverture du sentier des Terrassettes

Articulation avec d'autres actions du SAP

- Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux,
- Action B3 : Repenser la ligne d'équipement,
- Action C2 : Repenser le réseau de sentiers.

Références

- Compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2015,
- Compte-rendu du comité Technique A « sentiers et activités de nature » du 25 juin 2014.

Action C6 : Réaménager le sommet du Morgon

Constat/enjeu

Table d'orientation en mauvais état

Problèmes de sécurité

Description de l'action

- Remplacement de la table d'orientation,
- Démontage de l'existant,
- Mise en place de barrières,
- Intégration du sentier des crêtes au PDIPR (action C2).

Localisation, territoire concerné

Sommet du Morgon

Porteur de l'action

Porteur principal de l'action : future communauté de communes

Partenaires techniques : ONF

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
Réaménagement du sommet du Morgon	2017	15 500 €	/	Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon, Espace valléen, Département 05

Action C7 : Réviser le plan de circulation

Constat/enjeu

Les personnes circulant à vélo ou en vélo à assistance électrique peuvent être gênées par le passage des véhicules à moteur (bruit, insécurité, poussière). La **fermeture de la route de Serre-Verger** aux véhicules à moteur de manière temporaire ou définitive permettrait de les réserver à ces usagers.

La circulation entre le Colombier ou la « pépinière » et la fontaine de l'Ours pose actuellement un problème de sécurité, notamment pour les nombreux bus qui y montent. La chaussée aurait en effet besoin d'être améliorée par des ouvrages de soutènement (recherche de financeurs complémentaires à l'ONF nécessaire). L'idée de proposer une **liaison en calèche** est également apparue pertinente.

La **route de la Malzeratte**, menant au site de stationnement du Grand Clot est source d'importants coûts d'entretien liés aux dégradations naturelles (glissements de terrain...) et à une fréquentation motorisée toujours plus forte, coûts supportés par la commune de Crots. Des ouvrages de soutènement ont été réalisés récemment, ce qui pousse à conserver le tracé actuel. Goudronner serait illusoire. La piste d'amélioration serait alors de diminuer la circulation sur cette route à la pente soutenue, par exemple par la mise en place de navettes.

Objectifs et résultats à atteindre

Un animateur devra approfondir les questions suivantes avec l'aide d'un groupe de travail :

- fermeture de la route de Serre-Verger aux véhicules à moteur,
- réfection de la route montant à la fontaine de l'Ours ou mise en place d'une liaison en calèche ou encore de navettes,
- navettes sur le territoire du schéma d'accueil.

La réflexion sur la **mise en place de navettes** sera à mener en parallèle de celle sur la création (Colombier) et le réaménagement (Grand Clot) des parkings, afin de dimensionner l'offre de navettes et les parkings de la façon la plus adéquate possible.

Description de l'action

Animation d'un groupe de travail sur le plan de circulation

Localisation, territoire concerné

Intégralité du territoire du schéma d'accueil

Porteurs de l'action

Porteur principal de l'action : ONF

Partenaires : Mandement de Savines, communes, communautés de communes, ONF, Département

Modalités de mise en œuvre

Echéance : 2017

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

- Action A2 : Réviser la signalétique et les panneaux,
- Action A3 : Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion,
- Action B4 : Requalifier les portes d'entrées et les sites d'accueil,
- Action C1 : Suivre la fréquentation,
- Action C2 : Repenser le réseau de sentiers,
- Action C8 : Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- Action C9 : Installer des toilettes,
- Action C10 : Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon.

Action C8 : Aménager des sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Constat/enjeu

Le comité technique A a exprimé le besoin de permettre l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées, qui se déplacent généralement en famille et de prévoir des activités aussi pour les valides qui les accompagnent.

Objectifs et résultats à atteindre

Faciliter l'accès aux PMR sur les zones principales d'accueil du public quand cela est possible et créer des aménagements spécifiques sur un ou plusieurs sites dont la topographie le permet.

Description de l'action

- 1) Prévoir l'accessibilité aux PMR du sentier thématique sur les essences de Pierre-Arnoux
- 2) Intégrer des améliorations concernant l'accessibilité dans l'aménagement de sites d'accueil qui s'y prêtent (belvédères du Colombier et de Bragousse notamment).

Localisation, territoire concerné

Site de Pierre Arnoux

Autres sites à définir si potentialité

Porteur de l'action

- 1) Mandement de Savines ou future communautés de communes (à déterminer)
- 2) Porteurs des aménagements de sites d'accueil

Modalités de mise en œuvre

Coût de l'aménagement PMR du site de Pierre Arnoux à définir pour une réalisation en 2018, avec recherche de cofinancements et dans le cadre de la 2^{ème} vague de l'espace valléen.

Intégrer la réflexion PMR et les coûts de mise en œuvre dans les projets d'aménagement de sites d'accueil.

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

Articulation avec d'autres actions du schéma d'accueil

Action B4 : Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil

Action C9 : Installer des toilettes

Constat/enjeu

Le territoire de Boscodon-Morgon accueille de nombreux visiteurs, principalement en période estivale.

Une étude de la fréquentation en forêt de Boscodon a été menée en 2006 par l'IUP de Gap mettant en lumière, par une analyse qualitative, une forte demande liée à l'absence de toilettes publiques. Ce dysfonctionnement a également été soulevé par les acteurs locaux tels que l'Abbaye et l'Auberge, l'utilisation de leurs sanitaires par les visiteurs engendrant d'importantes dépenses de consommation d'eau.

Les agents territoriaux et prestataires d'activités de pleine nature regrettent également le manque d'équipements sanitaires sur le site, générant dérangement et dégradations liés aux « WC sauvages ».

Les avis concernant l'installation de sanitaires se sont néanmoins montrés partagés lors du comité technique C, la crainte de dénaturer le site et du manque d'entretien se faisant ressentir. Les installations devront ainsi répondre à des critères écologiques et être en cohérence avec l'esprit du lieu et le paysage, tout répondant à une forte demande de la part des visiteurs.

Objectifs et résultats à atteindre

Cette action vise à installer des toilettes sèches, en tenant compte des contraintes environnementales et réglementaires.

Description de l'action

Pour une question de durabilité et de respect du lieu d'implantation, il est envisagé de s'orienter vers l'installation de toilettes sèches. Pour ce faire, une étude de définition du système le plus approprié sera à programmer.

Il est prévu d'installer **une toilette sèche sur le site de Pierre Arnoux et d'étudier la possibilité d'en installer une au niveau de l'abbaye de Boscodon ou de la pépinière.**



Photo 17 : Exemples de toilettes sèches ; type Kazuba à gauche (source : Kazuba <http://www.kazuba.eu>) / type waterloc à droite (source : <http://www.waterloc.fr>)

Localisation, territoire concerné

Pierre Arnoux

Porteurs de l'action

Porteur principal de l'action : Mandement de Savines, Abbaye de Boscodon

Modalités de mise en œuvre

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT), à l'unité	Temps animateur	Source de financement potentiel
Etude de faisabilité Pierre Arnoux, Abbaye, Pépinière Pilotage et lien avec entreprise Implantation toilettes sèches à Pierre Arnoux	2016	Option 1 : achat toilettes sans sciure (type Kazuba) Fourniture + livraison type Kazuba KL2 : 8 150 € HT + 300 € livraison Pose si terrassement : 2 500 € HT 600 € de curage/an pour 2 passages (plus si éloigné)		Département 05 (dans les conditions définies par le PDESI), Mandement de Savines, espace valléen, conseil régional, communauté de communes
		Option 2 : achat toilettes sèches fonctionnant avec sciure (type Waterloc) Modèle d'occasion : 300 à 350 € + achat des copeaux + livraison		
		Option 3 : location 150 €/mois + achat des copeaux + livraison		

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

Indicateurs de réalisation

- Réalisation de l'étude de faisabilité.
- Formalisation de devis pour l'installation de toilettes sèches.
- Formalisation de conventions pour l'entretien des installations.

- Mise en place des équipements sur les différents sites.
- Respect du plan d'entretien et de gestion des installations.

Références

- Compte rendu du comité technique A «sentiers et activités de nature » du 25 juin 2014,
- Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015.

Action C10 : Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon

Constat/enjeu

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun cheminement revêtu exclusivement destiné aux cyclistes sur le territoire d'accueil de Boscodon-Morgon. Dans le cadre de l'émergence des mobilités douces, la pertinence d'aménager un cheminement pour les vélos a été mise en lumière lors du comité technique B « accès et circulations routières » du 12 décembre 2014, et reprise au cours du comité technique C « identité et promotion du territoire » le 22 avril 2015.

Le comité technique B a, par ailleurs, souligné l'opportunité d'intégrer ces aménagements à la rénovation des ponts du Marquisat et du Colombier, la piste cyclable pouvant être intégrée à ceux-ci, ou détachée tout en gardant une cohérence visuelle. Ceci pourrait réduire le coût affiché dans le tableau ci-après.

Le coût affiché reprend la proposition de l'étude de développement stratégique du vallon de Boscodon commandée par le Conseil général des Hautes-Alpes en 2009 et qui consiste à créer une piste cyclable reliant le village de Crots, l'abbaye et le lac. Ceci nécessite la création d'un passage sous la RN et de passerelles adossées aux ponts du Marquisat et du Colombier.

L'autre option serait de créer l'accès cycliste depuis la Route Nationale au niveau de la Z.A. des Moulins, en le positionnant en retrait par rapport à la route. A la montée, la mise en place d'une piste « en lacets » éviterait le tracé actuel de la route, trop raide. A la descente, un tracé moins raide pourrait limiter la prise de vitesse. Cette option n'a pas été chiffrée mais pourrait être approfondie.

Objectifs et résultats à atteindre

- Permettre un accès facilité et sécurisé aux cyclistes se rendant sur le site.
- Concilier le respect du site, la préservation du paysage, les contraintes routières et la sécurité des usagers.

Description de l'action

- Mise en place de la piste cyclable
- Intégration dans les projets de ponts

Porteurs de l'action

Département 05 (projet inscrit au plan départemental, non validé)

Partenaires techniques : Communautés de communes de l'Embrunais

Modalités de mise en œuvre :

Détail de l'action	Echéance, durée	Coût estimatif (HT)	Temps animateur	Source de financement potentiel
Réalisation d'une piste cyclable afin de relier le village de Crots, l'abbaye et le lac ; création d'un passage sous la RN et de passerelles adossées aux ponts du Marquisat et du Colombier (selon l'étude de développement stratégique du vallon de Boscodon du Conseil général de 2009)	2018	550 000 euros (selon l'étude de développement stratégique du vallon de Boscodon du Conseil général de 2009)		Département 05 + cofinancement nécessaire

Voir **Annexe 16 : Courrier du STAP 05** pour les préconisations liées au site classé de la fontaine de l'ours et à l'abbaye de Boscodon.

4. La programmation prévisionnelle

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		2016	2017	2018	2019	2020
Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur						
Action A1	Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir					
Action A2	Réviser la signalétique et les panneaux					
Action A3	Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion					
Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité						
Action B1	Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil					
Action B2	Organiser une visite d'un autre site d'accueil important					
Action B3	Repenser la ligne d'équipement					
Action B4	Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil	A définir				
Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services						
Action C1	Suivre la fréquentation					
Action C2	Repenser le réseau de sentiers					
Action C3	Rénover le sentier du Ministre					
Action C4	Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger					
Action C5	Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes					
Action C6	Réaménager le sommet du Morgon					
Action C7	Réviser le plan de circulation					
Action C8	Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)					
Action C9	Installer des toilettes					
Action C10	Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon	A définir				

5. Le budget

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL		Sous-action	2016	2017	2018	2019	2020	Total / sous-action (euros)	Total/action (euros)
Orientation A : Améliorer la compréhension du territoire par le visiteur									
Action A1	Interpréter les patrimoines pour mieux les faire découvrir	Interprétation des patrimoines sur la forêt domaniale	12000					12000	24000
		Interprétation des patrimoines sur les territoires des collectivités	12000					12000	
Action A2	Réviser la signalétique et les panneaux	Signalétique			12000			12000	73500
		Balisage peinture des principaux sentiers			10000			10000	
		Panneaux d'information sur les aires d'accueil et départs de sentiers		50000				50000	
		Ajout de 3 panneaux de signalétique routière		1500				1500	
Action A3	Mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion	1) Détermination d'un contenu de base à fournir aux acteurs de promotion du territoire						0	22850
		2) Réimpression du dépliant « 8 randonnées en forêt de Boscodon » en 5000 exemplaires	1350					1350	
		3) Valorisation du territoire par le land art		A définir				0	
		4) Organisation d'un incentive			A définir			0	
		5) Elaboration d'une carte présentant l'ensemble du territoire et des activités			21500			21500	
		6) Organisation de journées thématiques						0	
		7) Elaboration des supports de communication définis par le plan d'interprétation (action A1)						0	
		8) Mise en place d'accueils physiques			A définir			0	

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL	Sous-action	2016	2017	2018	2019	2020	Total / sous-action (euros)	Total/action (euros)
Orientation B : Faire vivre l'identité du territoire dans l'unité								
Action B1	Animer la réalisation des actions du schéma d'accueil						0	0
Action B2	Organiser une visite d'un autre site d'accueil important	1) Organiser une visite d'un autre site d'accueil important	3400				3400	3400
		2) Projet ALCOTRA	A définir				0	
Action B3	Repenser la ligne d'équipement						0	0
Action B4	Requalifier les portes d'entrée et les sites d'accueil	1) Portes d'entrée	A définir				0	65000
		2) Fontaine de l'ours			33000		33000	
		3) Equipements récréatifs diffus					0	
		4) Parking du Grand Clot		30000			30000	
		5) Sécurisation du belvédère de Bragousse	A définir				0	
		6) Arboretum de Savines			2000		2000	

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL	Sous-action	2016	2017	2018	2019	2020	Total / sous-action (euros)	Total/action (euros)	
Orientation C : Améliorer la qualité des équipements et services									
Action C1	Suivre la fréquentation	1) Suivi et actions dans le cadre de la convention OFF PACA	6000	6000	6000	6000	6000	30000	37000
		2) Mise en place d'un compteur routier supplémentaire		4000	1000	1000	1000	7000	
Action C2	Repenser le réseau de sentiers						0	0	
Action C3	Rénover le sentier du Ministre	16000					16000	16000	
Action C4	Réaliser un contournement du sentier de Morgon au niveau de la cabane du berger		12300	A définir	A définir	A définir	12300	12300	
Action C5	Créer un accès piéton au Grand Clot par le chemin des Terrassettes	A définir					0	0	
Action C6	Réaménager le sommet du Morgon		15500				15500	15500	
Action C7	Réviser le plan de circulation						0	0	
Action C8	Aménager certains sites pour les personnes à mobilité réduite (PMR)			A définir			0	0	
Action C9	Installer des toilettes	A définir					0	0	
Action C10	Créer une piste cyclable dans le vallon du Boscodon			550000			550000	550000	

6. Actions potentielles au-delà de la période couverte par le schéma d'accueil

Plusieurs projets d'actions ont émergé lors de la concertation, voire même proviennent de projets antérieurs à la réalisation du schéma d'accueil, qui ne pouvaient pas être traités par le présent schéma d'accueil. Ces projets nécessitent la mise en œuvre des actions du présent schéma d'accueil, méritent un approfondissement technique ou tout simplement nécessitent de trouver des porteurs et des financeurs. Ces projets sont les suivants :

- requalifier le site de l'Abbaye de Boscodon (nécessite notamment l'intervention de l'architecte des bâtiments de France) ;
- créer un accès routier par le Colombier et un parking pour que les voitures ne se garent plus au niveau de l'abbaye et pour diminuer la circulation devant l'abbaye (projet de parking proposé dans le cadre de l'étude de développement stratégique du vallon de Boscodon, 2009) ;
- aménager le chemin des moines permettant l'accès à l'abbaye depuis le nouveau parking à créer au niveau du pont du Colombier (prévu dans l'étude de développement stratégique du vallon de Boscodon, 2009) ;
- mise en place de toilettes sèches au niveau de l'abbaye et de la Fontaine de l'Ours ;
- faire enterrer la ligne électrique du vallon de Boscodon.

BIBLIOGRAPHIE

Biotope, Conseil général des Hautes-Alpes – Elaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles des Hautes-Alpes – Stratégie globale – décembre 2012

CEZANNE R. – L'authentique vraie légende de la fontaine de l'ours en forêt de Boscodon

Commune de Crots, Conseil général des Hautes-Alpes – Accès à l'abbaye du Boscodon. Etude préliminaire – octobre 2004

Conseil général des Hautes-Alpes – Etude de développement stratégique du vallon de Boscodon – Réunion de restitution en date du 2 décembre 2009

Conseil général des Hautes-Alpes – Schéma départemental de développement touristique des Hautes-Alpes 2014/2020 – 2014

DREAL PACA – Catalogue départemental des sites classés, base communale PACA

MERIAUX A. – Diagnostic paysager, Schéma d'accueil du public du massif de Boscodon-Morgon – août 2015

ONF – Document d'objectifs - Site Natura 2000 FR9301523 - Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse – 204 p.

ONF – Mémento « Méthode pour le schéma d'accueil du public en forêt » – 2011

PALAORO C. – L'élaboration d'un plan d'actions préalable au Schéma d'Accueil du Public sur le territoire pilote de Boscodon-Morgon (Hautes-Alpes) – Mémoire de stage Master 2^{ème} année – 2015 – 214 p.

Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance – Itinéraire des Belvédères en Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance – Embrun – 2009 – 20 p.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ONF – Rapport final d'étude et propositions de mise en œuvre de l'Observatoire de la Fréquentation des Forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur (janvier 2008)

Sites internet

<http://www.Abbayedeboscodon.eu/>

<http://www.onf.fr/foret-exception/>

<http://www.basecommunale.paca.developpement-durable.gouv.fr>

<http://hautes-alpes.n2000.fr/>

www.insee.fr

CARTES

- Carte 1 : Situation générale
- Carte 2 : Limites administratives
- Carte 3 : Zonages écologiques
- Carte 4 : Propriété forestière
- Carte 5 : Fréquentation
- Carte 6 : Accès et aires d'accueil
- Carte 7 : Equipements d'accueil
- Carte 8 : Activités de loisirs
- Carte 9 : Schéma spatial

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des aménagements forestiers

Annexe 2 : La perception des personnes rencontrées

Annexe 3 : Compte-rendu du comité de pilotage du 5 mai 2014

Annexe 4 : Compte-rendu du comité de pilotage du 9 juin 2015

Annexe 5 : Compte-rendu de la réunion du 17 avril 2014

Annexe 6 : Compte-rendu du comité technique du 20 octobre 2015

Annexe 7 : Compte-rendu du comité technique A « sentiers et activités de nature » du 25 juin 2014

Annexe 8 : Compte-rendu du comité technique B « accès et circulations routières » du 12 décembre 2014

Annexe 9 : Compte-rendu du comité technique C « identité et promotion du territoire » du 22 avril 2015

Annexe 10 : extraits du rapport final d'étude et propositions de mise en œuvre de l'Observatoire de la Fréquentation des Forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur (janvier 2008)

Annexe 11 : Enquête de clientèle et de satisfaction sur la Forêt Domaniale de Boscodon – 2013

Annexe 12 : Inventaire des outils de communication

Annexe 13 : Inventaire des topo-guides et cartes

Annexe 14 : Proposition de réaménagement du site de la Fontaine de l'ours

Annexe 15 : Compte-rendu du comité de pilotage du 2 juin 2016

Annexe 16 : Courrier du STAP 05